

EUROPÄISCHES PARLAMENT  
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE  
ASSEMBLEA PARLAMENTARE EUROPEA  
EUROPEES PARLEMENT

VERHANDLUNGEN

*Ausführliche Sitzungsberichte*

DÉBATS

*Compte rendu in extenso des séances*

DISCUSSIONI

*Resoconto stenografico delle sedute*

HANDELINGEN

*Stenografisch verslag der vergaderingen*

10. Mai 1960

•

10 mai 1960

N° 7

10 maggio 1960

•

10 mei 1960

Vorliegende Ausgabe enthält alle Interventionen in der vom Redner verwandten Sprache. Vollständige Ausgaben in den 4 Amtssprachen der Gemeinschaften werden später veröffentlicht.

Dans la présente édition, chaque intervention figure dans la langue utilisée par son auteur. Des éditions complètes dans les 4 langues officielles des Communautés seront publiées ultérieurement.

La presente edizione reca ogni intervento nella lingua usata dall'oratore. Le edizioni complete nelle 4 lingue ufficiali delle Comunità saranno pubblicate successivamente.

In deze publikatie is de tekst van het gesprokene in de door de sprekers gebruikte taal afgedrukt. De volledige uitgave in de vier officiële talen van de Gemeenschappen zal later verschijnen.

## INHALT

<i>Wiederaufnahme der Sitzungsperiode</i> .....	335
<i>Entschuldigungen</i> .....	335
<i>Ehrung des Präsidenten Robert Schuman</i> .....	335
<i>Vorlage von Dokumenten</i> .....	343
<i>Arbeitsplan</i> .....	344
<i>Wahl des Europäischen Parlaments in allgemeiner direkter Wahl</i> .....	348
<i>Tagesordnung der nächsten Sitzung</i> .....	359

## INDICE

<i>Ripresa della sessione</i> .....	335
<i>Giustificazioni di assenze</i> .....	335
<i>Omaggio al Presidente Robert Schuman</i> .....	335
<i>Presentazione di documenti</i> .....	343
<i>Ordine dei lavori</i> .....	344
<i>Elezione dell'Assemblea Parlamentare Europea a suffragio universale diretto</i> .....	348
<i>Ordine del giorno della prossima seduta</i> .....	359

## SOMMAIRE

<i>Reprise de la session</i> .....	335
<i>Excuses</i> .....	335
<i>Hommage à M. le président Robert Schuman</i> ..	335
<i>Dépôt de documents</i> .....	343
<i>Ordre des travaux</i> .....	344
<i>Élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct</i> .....	348
<i>Ordre du jour de la prochaine séance</i> .....	359

## INHOUD

<i>Hervatting van de zitting</i> .....	335
<i>Berichten van verhindering</i> .....	335
<i>Huldebetuiging aan de voorzitter Robert Schuman</i> .....	335
<i>Indiening van documenten</i> .....	343
<i>Regeling van de werkzaamheden</i> .....	344
<i>Verkiezing van het Europese Parlement door middel van rechtstreekse algemene verkiezingen</i> .....	348
<i>Agenda van de volgende vergadering</i> .....	359

SITZUNG AM DIENSTAG, 10. MAI 1960  
SÉANCE DU MARDI 10 MAI 1960  
SEDUTA DI MARTEDI' 10 MAGGIO 1960  
VERGADERING VAN DINSDAG 10 MEI 1960

---

**VORSITZ**

**PRÉSIDENT DE LA SÉANCE**

**PRESIDENTE DELLA SEDUTA**

**VOORZITTER VAN DE VERGADERING**

**HERR FURLER**

*(Die Sitzung wird um 16.35 Uhr eröffnet.)*

*(La séance est ouverte à 16 h 35.)*

*(La seduta ha inizio alle 16,35.)*

*(De vergadering wordt om 16.35 uur geopend.)*

**Der Präsident.** — Die Sitzung ist eröffnet.

*Wiederaufnahme der Sitzungsperiode*

*Reprise de la session*

*Ripresa della sessione*

*Hervatting van de zitting*

**Der Präsident.** — Ich erkläre zugleich die jährliche Sitzungsperiode des Europäischen Parlaments, die am vergangenen 1. April unterbrochen wurde, für wiederaufgenommen.

*Entschuldigungen*

*Excuses*

*Giustificazioni di assenze*

*Berichten van verhindering*

**Der Präsident.** — Ich habe folgende Entschuldigungen bekanntzugeben.

Die Herren De Smet und Motz bedauern, an der heutigen Sitzung nicht teilnehmen zu können.

Die Herren Friedensburg, Armengaud und Lichtenauer bedauern, an den ersten Sitzungen dieser Sitzungsperiode nicht teilnehmen zu können, weil sie durch dringende Gründe verhindert sind.

Die Herren Azem, Salado, Leemans, de Wilde und Storti bedauern, an den Sitzungen der ganzen Sitzungsperiode nicht teilnehmen zu können.

*Ehrung des Präsidenten Robert Schuman*

*Hommage à M. le président Robert Schuman*

*Omaggio al Presidente Robert Schuman*

*Huldebetuiging aan de voorzitter*

*Robert Schuman*

**Der Präsident.** — Ich darf nun unseren grossen Freund, Herrn Präsidenten Schuman, bitten, hier auf einem Ehrenplatz Platz zu nehmen.

*(Lebhafter anhaltender Beifall.)*

Wir ehren in dieser Stunde einen Mann, dem wir Grösstes zu verdanken haben. Die historische Tat Robert Schumans, die Erklärung, die er am 9. Mai 1950 als Aussenminister für die französische Regierung abgab, bildet den eindeutigen und deutlichen Ausgangspunkt einer neuen europäischen Entwicklung, die über die Montanunion, den Gemeinsamen Markt und Euratom unmittelbar die Grundlage für die Existenz dieses Parlaments wurde.

Wir ehren den Menschen Robert Schuman, dessen klare Haltung, dessen einfaches Wesen schon unmittelbar mit einer Klassizität verbunden ist und für uns symbolischen Charakter hat. Er wirkt — ich darf das hier sagen — wie aus der Statuenreihe eines frühgotischen Doms herausgetreten.

Wir ehren den Staatsmann Robert Schuman und damit seine entscheidenden politischen Taten. Die einzigartige Initiative vom 9. Mai 1950

habe ich schon erwähnt. Aber auch seine Politik als Ministerpräsident und als mehrjähriger Aussenminister seines Vaterlands ist von grösster Bedeutung. In diesen Jahren hat er in einer konsequenten und fortschrittlichen Politik wesentliche Grundlagen geschaffen für die Gemeinschaft der europäischen Völker und, das ist wichtig, für die heute realisierte Freundschaft zwischen Frankreich und Deutschland.

Ich darf hier aus einer Rede einen oft vergessenen Satz zitieren, der den Geist der Politik zeigt, die Robert Schuman damals als Staatsmann geführt hat.

Er sagte in dieser Rede:

Das Schicksal jener Gebiete wollen wir ändern, die seit langem zur Herstellung der Waffen verurteilt sind, deren ständige Opfer sie selber wurden.

Ich glaube, man kann nicht deutlicher zeigen, was sich in jenen Jahren an politischer Entwicklung vollzogen hat und was sich in dem repräsentiert, was wir nunmehr erlebt haben.

Wer tiefer blickt, weiss, dass manche entscheidende Entwicklung im westlichen Europa des vergangenen Jahrzehnts ohne Robert Schuman überhaupt nicht möglich gewesen wäre.

Wichtiger aber als diese Erinnerung ist die Verpflichtung, die dieses Geschehen uns als Europäischem Parlament auferlegt. Ich glaube, wir dürfen uns nicht mit dem gegenwärtigen Bestand der drei europäischen Gemeinschaften begnügen. Dieses Europäische Parlament muss ständig vorwärtsdrängen, es muss arbeiten, Schritt für Schritt versuchen, Dinge zu realisieren, die unumgänglich sind. Ohne eine dynamische Haltung gibt es nur den Rückschritt.

Die Gemeinschaften müssen sich entwickeln, positive wirtschaftliche Tatsachen schaffen und die politische Situation mit ermöglichen, die uns vorschwebt.

Die sechs Staaten, die wir verbinden, wollen näher zusammenrücken, ohne irgend jemanden abzustossen oder in seiner Freiheit zu beeinträchtigen, aber auch ohne abschliessend oder autark zu wirken.

Nur mit dieser aus Robert Schumans Initiative entstandenen Entwicklung, mit diesem Kern eines neuen Europa werden wir weiterkommen. Was diesen Kern und was diese Gemeinschaften schädigt oder zurückstösst, führt zwangsläufig zum Rückschritt in Zeiten, die wir als überwunden betrachten. Nur der manifestierte poli-

tische Wille lässt die Hoffnung auf ein neues Europa und auf ein grosses freiheitliches Wirtschaftsgebiet aufrechterhalten. Nur von hier aus lässt sich auch die grosse Aufgabe realisieren, dem atlantischen Raum die notwendigen wirtschaftlichen Gemeinsamkeiten und die so lebenswichtige politische Form zu geben.

Um die Gedanken, die Robert Schuman hier als erster entwickelt hat, zu verwirklichen, müssen wir diesen Kern Europas kräftigen, müssen den grossen gemeinsamen Markt so rasch wie möglich realisieren und müssen auch zu einer einheitlichen politischen Exekutive dieser drei Gemeinschaften kommen, wobei die Vielfalt der Verträge und der Zuständigkeiten eine einheitliche Aktion nicht verhindern.

Vergessen Sie nicht, meine Damen und Herren: Es ist lediglich ein historischer Zufall, dass in drei verschiedenen Verträgen geregelt ist, was eigentlich eine einheitliche grosse Wirtschaftsgemeinschaft der Sechs sein müsste.

Wir dürfen nicht Doktrinen letztlich entscheiden lassen. Wir können aber, glaube ich, auch nicht darauf verzichten, das bessere Recht anzustreben und zu versuchen, es durchzusetzen. Wir dürfen nicht resignieren, weil es im Augenblick — vielleicht in einem relativ kurzen Augenblick — nicht zu verwirklichen ist.

Ich darf auf folgendes aufmerksam machen, und zwar gerade im Anschluss an die Gedanken Robert Schumans. Bitte, lesen Sie wieder einmal Robert Schumans Deklaration vom 9. Mai nach, die ein Vorbild einer politischen Erklärung und nicht eines Perfektionismus ist. Lesen Sie sie nach, und Sie werden erkennen, dass trotz grösserer Kompetenzen bei uns geringere Erfolge erzielt wurden und dass eine sehr schmale rechtliche Basis manchmal genügt hat, um vorwärtszuschreiten.

Ich will das nicht mit Beispielen belegen; ich glaube, diejenigen, die unsere Arbeiten, unsere Politik kennen, wissen, was ich damit meine. Entscheidend ist — und diese Lehre ziehen wir aus der grossen Initiative Robert Schumans — mehr als jede vertragliche Regelung der Wille, der Mut, das Handeln und die Tat.

Gewisse Bürokratien sind nötig, um so umfassende und auch technische Aufgaben durchzuführen, wie sie die drei Gemeinschaften stellen. Nichts aber ist schlimmer, als wenn über einem Perfektionismus der grosse politische Gedanke verlorenght, wenn die wirklichen Ziele ausser Sicht geraten, was allerdings — das ist meine zwar noch kurze Erfahrung — zumeist

weniger diesen Bürokratien zur Last zu legen ist als den Politikern, die an sich die Aufgabe haben, diese Bürokratien zu beeinflussen und ihnen die nötigen Initiativen zu geben.

Die Bescheidenheit Robert Schumans ist eine sehr wesentliche Charaktereigentümlichkeit. Sie zeigt sich auch darin — und ich versichere Ihnen dieses —, dass es über Robert Schuman nur eine einzige Biographie gibt; und auch sie handelt mehr von den politischen Gegebenheiten als von der Person. In den kurzen Bemerkungen zum Menschen Robert Schuman wird in dieser einzigen Biographie der tiefe Glauben ebenso in den Vordergrund gestellt wie die Festigkeit in der Vertretung für richtig erkannter Ziele.

Daran möchte ich deshalb anknüpfen, weil wir nicht verzagen dürfen, wenn es so scheint, als bildeten gewisse Situationen in Europa oder in diesem oder jenem unserer Mitgliedsländer unüberwindliche Hemmungen in der Verwirklichung unserer Ziele. Die politischen Gegebenheiten wandeln sich, und die Menschen selber verändern sich oft noch mehr, als wir ahnen. Natürlich kann es Verzögerungen und Malaisen geben. Wenn wir aber nur fest bleiben, wenn wir dem als richtig Erkannten treu bleiben, werden wir alles erreichen; vielleicht langsam, vielleicht unter Schmerzen, vielleicht aber auch viel schneller, als wir denken.

Was Robert Schuman als erster Präsident dieses Parlaments in den vergangenen beiden Jahren getan hat, brauche ich Ihnen nicht zu erläutern. Ich darf Ihnen nur sagen, dass er unser Vorbild bleiben wird. Denn es ist sicher, dass Robert Schuman nicht nur um uns, sondern um Europa sich verdient gemacht hat.

Ich werde mir erlauben, in einer kurzen Unterbrechung dieser Sitzung unserem Präsidenten Robert Schuman ein äusseres Anerkenntnis, ein Geschenk dieses Parlaments, zu überreichen, sobald die drei Fraktionsvorsitzenden gesprochen haben, sobald auch die drei Gemeinschaften hier zur Ehrung von Robert Schuman eine Erklärung abgegeben haben. Ich werde alsdann die Sitzung für wenige Minuten unterbrechen.

Jetzt erteile ich das Wort Herrn Birkelbach als Präsidenten der sozialistischen Fraktion.

**Abg. Birkelbach.** — Herr Präsident! Die sozialistische Fraktion hat mich beauftragt, Herrn Präsidenten Schuman an dem heutigen Tage Dank und Anerkennung auszusprechen. Wir danken ihm für die grossartige Initiative, die er ergriffen hat und die uns zeigte, wie er in seiner ganzen Person erfüllt ist von dem guten

Willen, dieses Europa, unser Vaterland Europa endlich entstehen zu lassen.

Wir wissen, dass dieser gute Wille auch anderen zu eigen ist und dass in der Vergangenheit überhaupt nur dieser gute Wille uns die Fortschritte beschert hat. Aber vor seinem Geist war jene Idee klar, die der Ausgangspunkt für alle diese Bestrebungen sein musste; jene Idee, die bedeutete, dass das französisch-deutsche Verhältnis befreit werden musste von den Belastungen der Vergangenheit, wenn überhaupt man in Europa die Gräben überwinden wollte, die nach diesem Krieg bestanden.

Darüber hinaus war es die Aufgabe, eine Vertrauensgrundlage zu schaffen, um kleine und grosse Nationen so zusammenzuführen, dass sie die Einheit in sich selbst begriffen.

Wir glauben daran, dass diese Einheit nicht nur durch Deklamationen zustande kommt, sondern auch durch die Verzahnung der materiellen Interessen, auf deren Wahrnehmung kein Volk als Volk verzichten kann, eine Verzahnung, die nicht gleichbedeutend ist mit der dauernden Wahrnehmung kleinlicher Gruppeninteressen, Machtinteressen und kleinlicher nationalistisch verstandener Interessen, sondern eine materielle Untermauerung der Gemeinsamkeit durch die Verfolgung gemeinsamer Interessen und dabei auch die Vertretung legitimer eigener Interessen.

Das alles sollte ermöglicht werden durch die Schaffung von Institutionen, die nicht beliebiges Ausweichen bei unbequemen Fragen zulassen, die es vielmehr notwendig machten, dass über das rein freundschaftliche Bekunden von Verbundenheiten hinaus man sich dann auch in konkreten Fragen zu einer Verständigung bereitfand.

Hier wurde ein Erprobungsfeld für praktische Europapolitik geschaffen. Wir wissen, dass, so klar die Idee war, die ihrem Begründer vorschwebte, ein Vertrag zustande kam, in dessen Einzelartikeln sehr vieles der Interpretation bedarf, wo es immer wieder Möglichkeiten gibt, das eine oder das andere hineinzulegen. Wir glauben aber, dass gerade dieses Parlament zusammen mit den anderen gemeinsamen Organen unserer Gemeinschaften berufen ist, diese Gemeinsamkeit auf der Basis der Gleichberechtigung der Völker zu verteidigen und vorwärtszutreiben.

Wir wollen nicht nur dem Gedanken, sondern auch der Form nach gerade diesem Erfordernis nach Gemeinsamkeit auf der Basis der Gleich-

berechtigung in jeder Weise gerecht werden. Wir sehen unsere Aufgabe darin, im Zusammenwachsen der europäischen Völker dazu zu kommen, dass wir uns schliesslich eins fühlen und eine Auseinandersetzung und ein Gegeneinander überhaupt nicht mehr denkbar sind. Wir denken dabei nicht nur an die Völker, die den Vertrag unterschrieben haben, sondern an alle Völker in Europa, die guten Willens sind und die frei sind, ihre Meinung selbst zum Ausdruck zu bringen.

Herr Präsident Schuman war uns auch der erste Präsident dieser Versammlung. Wir wissen zu würdigen, wie er sein Prestige in den Dienst dieser Sache gestellt hat, die ja erst erprobt werden musste. Unser Parlament hat die Verpflichtung, das Prestige Herrn Präsidenten Schumans und die Art und Weise, in der er unter Einsatz seiner Person gewirkt hat, dadurch zu rechtfertigen, dass wir unsere Aufgabe ernst nehmen.

Wir müssen bekennen, dass durch seine Mithilfe der gute Start dieses Parlaments gesichert war — nicht zuletzt durch seine besondere Fähigkeit, über den Parteien zu stehen und den Ausgleich zu suchen. Ich glaube, hier ist ein Grundstein gelegt worden, der später noch sehr viel anderes tragen können — wir hoffen : einen wirklichen europäischen Bau.

Wir Sozialisten würdigen das Werk und die Person des Herrn Präsidenten Schuman. Wir wollen ihr gerecht werden durch eine ständig erneuerte Anstrengung, das begonnene Werk zu dauerhaftem Erfolg zu führen.

Wir schliessen diesen sachlichen Betrachtungen unsere besten Wünsche für sein persönliches Wohlergehen an.

(Beifall.)

**Der Präsident.** — Ich danke Herrn Birkelbach und erteile Herrn Maurice Faure das Wort, der für die liberale Fraktion sprechen wird.

**M. Maurice Faure.** (au nom du groupe des libéraux et apparentés). — M. le président Pleven, momentanément absent de cette enceinte, vient de me faire demander d'être son interprète et celui du groupe libéral tout entier pour vous adresser, Monsieur le président Robert Schuman, le triple témoignage de notre estime, de notre gratitude et, si vous me permettez de l'ajouter, de notre affection.

Il faut un effort bien peu méritoire à l'un de vos collègues du Parlement français qui, depuis une dizaine d'années déjà, a suivi presque pas à pas avec la ferveur que vous savez, vos initia-

tives et vos efforts, pour vous adresser, en cet instant, le témoignage de cet hommage.

Vous avez été, en effet, peu après la guerre, l'un de ceux qui ont pris l'initiative de vouloir changer le fond des choses et c'est cela, me semble-t-il, qui restera et qui fera que votre nom passera dans l'histoire.

Il est si facile, pour un homme public, de céder à la fatalité des enchaînements historiques et de se laisser conduire, en quelque sorte, par un destin déterminé en dehors d'eux, et il est si difficile, d'autre part, de vouloir au contraire, rompre avec la marche de ces événements pour que l'avenir ne sort pas à l'image du passé !

Et puis, il y a eu plus que cela de votre part : il y a eu ce grand courage qui consiste à s'être rendu compte que, s'il fallait bien peu d'efforts pour diviser les hommes et les opposer les uns aux autres, il fallait une puissante et persévérante patience pour les rapprocher, les pacifier, les reconcilier, les réunir.

Vous avez voué votre existence à ce noble et magnifique idéal, et c'est pour cela que cette Assemblée, dans un instant, sera unanime, Monsieur le Président, à vous ovationner.

En ce 10<sup>e</sup> anniversaire de ce qui fut la première grande initiative de construction de l'Europe, vous me permettez aussi de dire que nous avons, pour l'homme que vous êtes et pour cette admirable simplicité qui pétrit votre personnage d'autant de conviction que de ferveur, l'admiration que j'évoquais il y a un instant.

Nous souhaitons de pouvoir, longtemps encore, vous voir dans cette Assemblée où vous serez toujours pour nous, non seulement un ami, mais un guide, le plus prestigieux et le plus sûr.

(Applaudissements).

**Der Präsident.** — Ich danke Herrn Maurice Faure und erteile dem Präsidenten der christlich-demokratischen Fraktion, Herrn Poher, das Wort.

**M. Poher.** — Monsieur le Président, Monsieur le président Robert Schuman, quel hasard pour moi, ou plutôt quelle heureuse intervention de la Providence d'être aujourd'hui le porte-parole de mes amis du groupe démocrate chrétien, qui sont de modestes représentants de l'idéal auquel vous avez consacré toute votre vie politique. Je n'oublie pas que vous êtes, vous, mon ancien « patron » à l'origine de ma vocation politique.

Que dire, Monsieur le Président, que personne ne sache ? Que vous avez été un heureux nova-

teur, un pionnier de la construction européenne, plus encore, un mainteneur de l'espérance de la jeunesse qui est inquiète, dans notre monde moderne, des progrès inhumains de la technique et de la formation de blocs hostiles qui mettent en péril l'homme, son âme et sa personne. Novateur, vous l'avez été infiniment et je me permettrai de rappeler quelques dates :

Le 10 mai 1940 : J'étais, Monsieur le Président, à Valenciennes comme officier français à la veille d'une offensive qui allait déclencher en Europe une guerre fratricide, opposant, contre leur volonté, ceux qui, aujourd'hui, tous ensemble, font l'Europe unie.

Le 9 mai 1950, dix ans après, j'étais — et je m'en glorifie — à vos côtés dans les salons du quai d'Orsay cinq ans seulement après l'arrêt des hostilités et également près d'un grand Européen, M. Jean Monnet, et d'hommes moins connus, M. Ury et M. Clappier par exemple. Vous prononciez alors cette déclaration que je me permettrai de relire tout à l'heure.

Aujourd'hui, mes chers collègues, 10 mai 1960, dix ans après le 9 mai 1950, vingt ans après le 10 mai 1940, nous sommes réunis ici à Strasbourg, après avoir été, hier, à Luxembourg, pour vous honorer Monsieur le Président, mais pour honorer aussi tous ceux qui, comme le chancelier Adenauer, comme le regretté président de Gasperi, notre ancien président Spaak, le comte Sforza et beaucoup d'autres, ont accompli alors avec vous, le geste qui allait permettre aux nouvelles générations d'espérer. M'adressant aux jeunes parlementaires qui siègent sur ces bancs, je leur dis : votre devoir sera de célébrer en 1970, en 1980, d'autres anniversaires qui marqueront définitivement la construction de cette Europe. Il vous appartiendra de tisser une trame que rien et surtout aucun intérêt privé ne pourra détruire.

Nous avons connu des moments difficiles dans le passé et il y a de fortes chances pour que, dans l'avenir, nous connaissions encore d'autres épreuves ; mais ce qui importe, mes chers collègues, Monsieur le Président — c'est que cette Europe que vous avez aidé à construire, notre jeunesse la réalise.

Je pense qu'il est bon de réfléchir que ces vingt ans que nous venons de vivre entre 1940 et 1960 avaient correspondu à une autre période, celle de 1920 à 1940, que les hommes de notre génération ont subie. Alors les peuples d'Europe n'ont pas su ce qu'ils devaient faire pour matérialiser leur solidarité.

Monsieur le Président, dans le monde où nous sommes, à la veille sans doute de bouleversements techniques et politiques, je pense que ce que vous avez réalisé entre 1950 et 1960, sera célébré comme le moment le plus glorieux de l'histoire européenne. Vous avez empêché sans doute que ne se perpétuent les erreurs fondamentales qui ont progressivement effacé l'influence de notre Europe occidentale dans le monde.

Voulant faire apprécier à mes collègues le précurseur de 1950, je vais relire le début de votre déclaration. Certes, elle a un peu vieilli, mais il est bon que les députés du Parlement européen, aujourd'hui, 10 mai 1960, entendent encore une fois votre voix, Monsieur le Président. Vous disiez le 9 mai 1950 :

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques.

» En se faisant, depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite; nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble; elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée.

» L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

» La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre, dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la

France et l'Allemagne, est devenue, non seulement impensable, mais matériellement impossible.

L'établissement de cette unité puissante de production, ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle, aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix.

L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique, et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront France, Allemagne, et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix. »

Monsieur le Président, je ne lis pas la fin de votre déclaration, ne voulant pas abuser de cette tribune. Mais mes collègues auront entendu que, le 9 mai 1950, vous avez exprimé, dans un discours étonnant et prophétique, l'essentiel de la mission qui est la nôtre. Vous avez tracé le programme des générations futures. Et c'est parce que vous avez eu, mon cher Président, la gloire et l'honneur d'être le premier à faire comprendre aux peuples d'Europe qu'ils devaient, non seulement cesser de se combattre, mais former ensemble une fédération fraternelle, que votre nom restera dans l'histoire.

C'est pourquoi, au nom de mes collègues présidents et des groupes qu'ils représentent, de M. Birkelbach, président du groupe socialiste, de M. Pleven, président du groupe libéral, en mon nom comme démocrate-chrétien, je vais proposer, au suffrage de cette Assemblée, le texte suivant, qui, je crois, définira très bien ce que nous ressentons tous unanimement :

« L'Assemblée parlementaire européenne,

en l'anniversaire de la déclaration historique du 9 mai 1950 par laquelle Robert Schuman a jeté les bases de la première Communauté européenne,

déclare :

Robert Schuman, président d'honneur de l'Assemblée parlementaire européenne, a bien mérité de l'Europe. »

*(Les membres de l'Assemblée se lèvent et applaudissent longuement.)*

**Der Präsident.** — Ich danke Herrn Poher.

Der aussergewöhnliche Beifall, Herr Präsident Schuman, hat gezeigt, welche Ehrerbietung Ihnen unser Parlament zollt. Ich nehme an, dass die Erklärung, die von den drei Präsidenten einmütig vorgelegt worden ist, von diesem Hause ohne weitere formale Behandlung einstimmig angenommen wird. — Ich höre keinen Widerspruch und stelle die Annahme dieser Erklärung hiermit fest...

*(Beifall.)*

Bevor ich dem Präsidenten der Hohen Behörde das Wort erteile, darf ich zwei Telegramme bekanntgeben, die mit dieser Wortergreifung zusammenhängen.

Das erste Telegramm hat Herr Präsident Hallstein namens der Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft gesandt. Es hat folgenden Wortlaut:

„Die Kommission der EWG bedauert sehr, an der Tagung des Europäischen Parlaments am 10. und 11. Mai in Strassburg nicht teilnehmen zu können, da gleichzeitig in Luxemburg der Ministerrat tagt. Auf der Tagung des Rats soll über mehrere für die Gemeinschaft ausserordentlich bedeutsame Fragen beraten werden, insbesondere über die beschleunigte Durchführung des Vertrages und den Entwurf für die Verordnung über den Europäischen Sozialfonds, der im Parlament bereits eingehend erörtert werden konnte.

Die Anwesenheit aller Kommissionsmitglieder in Luxemburg ist daher unerlässlich.

Ganz besonders bedauert die Kommission, bei der auf der Tagesordnung vorgesehenen Ehrung von Präsident Schuman nicht zugegen zu sein. Sie würde es sehr begrüsst haben, daran teilnehmen zu können, um ihre Hochachtung und tiefe Dankbarkeit für die Verdienste zum Ausdruck zu bringen, die sich Herr Präsident

Schuman seit dem historischen Akt vom 9. Mai 1950 durch sein gesamtes Wirken für die Versöhnung und Einigung Europas erworben hat. Ich wäre Ihnen sehr verbunden, wenn Sie die von der EWG-Kommission bei dieser Gelegenheit Ihnen gegenüber geäußerten Gefühle dem Parlament mitteilen wollten.

Ich habe den Präsidenten der Hohen Behörde, Herrn Piero Malvestiti, gebeten, die Kommission der EWG bei der Veranstaltung zu Ehren von Herrn Robert Schuman zu vertreten.

Walter Hallstein."

Ein weiteres Telegramm sandte mir der Präsident von Euratom, Herr Hirsch. Auch er gibt seiner Verehrung für Robert Schuman in beredten Worten Ausdruck. Er bittet ebenfalls, dass der Präsident der Hohen Behörde für die Kommission von Euratom das Wort ergreift, weil die Kommission durch die gleiche Ministerratsitzung dringend verhindert ist. Wenn ich also Herrn Malvestiti zu sprechen bitte, wissen Sie, dass der Präsident der Hohen Behörde nicht nur für diese, sondern zugleich auch für die Präsidenten der Kommissionen der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und von Euratom sprechen wird.

Ich darf Herrn Malvestiti bitten, zu sprechen.

**Malvestiti, Presidente dell'Alta Autorità**, Signor Presidente, in questa giornata di omaggio alla figura e all'opera di Robert Schuman, i Presidenti Hallstein ed Hirsch avrebbero desiderato di essere presenti in questa Assemblea per testimoniare la loro simpatia all'iniziatore della costruzione europea. Purtroppo, trattenuti a Lussemburgo per i lavori del Consiglio dei Ministri, essi mi pregano di rappresentarli a questa manifestazione per esprimere i sensi dell'alta stima e della profonda gratitudine delle Commissioni della C.E.E. e dell'Euratom per l'opera compiuta dal Presidente Schuman per la riconciliazione e l'unificazione europea.

Per mezzo mio, inoltre, l'Alta Autorità, esecutivo della Comunità europea primogenita, vuole presentare al Presidente Schuman il suo ardentissimo omaggio, l'espressione della sua simpatia profonda e l'assicurazione che, nella sua opera quotidiana, essa si sforza di adeguarsi a quello spirito europeo che ha dettato a Robert Schuman il messaggio del 9 maggio.

E permettete ancora che a questo coro di simpatie unisca l'espressione dei miei personali sentimenti.

Parlerò veramente *ex abundantia cordis* (pel traboccar del cuore). Sono certo, caro Presidente Schuman, che pochi momenti della vostra vita sono stati così commoventi come lo è il presente: tutta un'Assemblea vi acclama, un'Assemblea composta di uomini, di popoli e di lingue diverse, che vede in voi il pioniere e il simbolo dell'unità. In questo momento certamente avvertite, caro Presidente, in modo estremamente chiaro, la tremenda responsabilità ed insieme la seduzione spirituale della vocazione alla vita politica. Vocazione che ha un accento religioso e che — rifacendomi al significato etimologico della parola — oso chiamare «pontificale»: la vocazione, cioè, di «gettar ponti» per saldare, unire, fondere nelle opere di pace classi sociali e popoli che vivono su opposte sponde, pronti alla sfiducia e disposti all'inimicizia ed al conflitto.

Certo, il vostro spirito europeo, caro Presidente Schuman — e sia da tutti accettata questa constatazione con animo sereno — è stato potentemente alimentato dalla vostra fede cattolica, così fortemente centrata sull'unità. In questo spirito, avete certamente sentito di far eco con la vostra opera politica alla fermissima sintesi del grande mistico francese, San Bernardo di Chiaravalle «*ubi unitas perfectio*» (dove è l'unità, là è la perfezione).

Nella nostra opera siamo ben lontani dalla perfezione — d'accordo — e non siamo che ai primi passi sulla via dell'unità. Voi constaterete certamente però con soddisfazione che il seme da voi gettato il 9 maggio 1950 non è stato soffocato, ma ha germogliato e che la piantina ha messo le sue prime foglie.

Or non è molto, quest'Assemblea europea esercitava per la prima volta la funzione legislativa, oggi stesso essa inizia i dibattiti conclusivi sull'elezione diretta dei suoi membri. Intorno alla C.E.C.A. — nata dalla vostra fede e dalla vostra iniziativa — si sono venute a costituire due Comunità sorelle. L'Europa dei Sei è un fatto storico e politico tra i più importanti della storia, le Comunità che i nostri popoli hanno fondato costituiscono una forza politica che non si può nè ignorare nè evitare. I lavoratori dei nostri paesi hanno trovato nel quadro delle Comunità strumenti originalissimi ed efficaci di salvaguardia e di progresso.

Tuttavia, mi si fa facilmente osservare, l'obiettivo vero dei nostri sforzi, l'unione politica, è ancora lontana. È vero, prendiamo atto virilmente che le difficoltà e le resistenze sono maggiori di quanto non si poteva immaginare. «Ple-

rumque fit cunctatio » (il più delle volte si procede con moderazione) osservava saggiamente Tacito meditando sulle vicende umane.

Ma le delusioni ed i contrasti dovrebbero servire a temperare i nostri caratteri, a farli maturare nelle esigenze — a volte aspre — poste dalla convivenza europea.

In quest'opera di avvicinamento spirituale oltre che politico, molto abbiamo ancora da imparare da voi, caro Presidente Schuman.

Stamattina ho riletto con calma, parola per parola, il testo del vostro messaggio del 9 maggio 1950 e vi devo confessare che ho ritrovato tale lettura tonificante e, direi anche, purificante. Il proemio, in un ampio giro sinfonico, inizia e termina con la augusta parola « pace ». Artificio letterario? No certo, perchè ogni riga tradisce una preoccupazione di sincerità, di apertura umana senza sottintesi e tutto il resto è dominato e disciplinato da una commossa energia spirituale. Pace e Federazione Europea: ecco i due temi che hanno ispirato, caro Presidente Schuman, il vostro messaggio del 9 maggio 1950 e la vostra azione politica.

E a noi, che col medesimo spirito ci troviamo impegnati nella medesima opera, sia concesso un momento di pausa per celebrare in voi, caro Presidente Schuman, l'iniziatore ispirato di questa storica impresa che è la Federazione Europea.

Viva l'unità europea! Onore a Robert Schuman!

*(Applausi)*

**Der Präsident.** — Ich danke Herrn Malvestiti, der für die drei Präsidenten der europäischen Gemeinschaften gesprochen hat.

Nunmehr hat Herr Präsident Schuman um das Wort gebeten. Ich darf ihn bitten, zu sprechen.

*(Beifall.)*

**M. Robert Schuman.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec une grande émotion que j'exprime mes remerciements pour les paroles que vous avez entendues à mon intention.

L'hommage que vous m'avez rendu s'adresse, j'en suis persuadé, à l'homme de la déclaration du 9 mai 1950 plus qu'à votre ancien Président. Non seulement il exprime les sentiments de l'ensemble de mes collègues de l'Assemblée parlementaire européenne, mais il m'associe aussi intimement à cette institution parlementaire dont le rôle dans la construction européenne apparaît

de jour en jour plus efficace et plus fondamental.

Je voudrais, au moment où m'échoit cette marque d'honneur, y associer tous les présidents, le souvenir notamment du très regretté Alcide de Gasperi et mon ami Paul-Henri Spaak.

Les hommes passent, les institutions restent. Dans l'ordre institutionnel que nous avons créé, c'est à l'Assemblée de traduire les sentiments de l'opinion publique dont le concours actif et constant s'avère de plus en plus indispensable. C'est à elle qu'il appartiendra de faire comprendre aux gouvernements et aux exécutifs que l'idée européenne est une réalité vivante qui finira par s'imposer pour la prospérité et pour la paix de tous.

Pour ma part. Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, je consacrerai le reste de ma vie à l'œuvre dont vous avez bien voulu fêter, à travers ma personne, le dixième anniversaire.

*(Vifs applaudissements.)*

**Der Präsident.** — Ich darf Herrn Präsidenten Schuman sehr herzlich für diese Worte danken, die wieder ein beredtes Zeichen seiner grossen Persönlichkeit gaben.

Wie ich Ihnen schon sagte, hat das Präsidium beschlossen, den Dank des Parlaments in einer äusseren Form durch Übergabe eines, ich möchte sagen, symbolischen Geschenkes zum Ausdruck zu bringen. Ich darf, um den Akt der Geschenküberreichung durch das Präsidium zu vollziehen, die Sitzung um eine Viertelstunde unterbrechen. Ich eröffne die Sitzung nach genau einer Viertelstunde wieder. Ich darf nun Herrn Präsidenten Schuman hinausbegleiten, um mit dem Präsidium und den Fraktionspräsidien die Geschenkübergabe vorzunehmen.

*(Lebhafter Beifall.)*

*(Die um 17.20 Uhr unterbrochene Sitzung wird um 17.40 Uhr wiederaufgenommen.)*

*(La séance, suspendue à 17 h 20, est reprise à 17 h 40.)*

*(La seduta, sospesa alle 17,20, è ripresa alle 17,40)*

*(De vergadering, te 17.20 uur geschorst, wordt te 17.40 uur hervat.)*

**Der Präsident.** — Die Sitzung ist wieder eröffnet.

*Vorlage von Dokumenten**Dépôts de documents**Presentazione di documenti**Indiening van documenten*

**Der Präsident.** — Ich habe zunächst einige formale Mitteilungen zu machen. Die Hohe Behörde der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl hat mir eine Reihe von Anlagen zum Achten Gesamtbericht über die Tätigkeit dieser Gemeinschaft zugeleitet, und zwar den Bericht über die Verwaltungsausgaben der Montan-gemeinschaft, den Haushaltsvoranschlag, den Bericht des Rechnungsprüfers und das Allgemeine Exposé über die Finanzlage.

Diese Dokumente wurden oder werden noch gedruckt und unter der Nr. 1 an Sie verteilt werden.

Wenn sich kein Widerspruch erhebt, werden diese Dokumente gemäss Artikel 23 der Geschäftsordnung an den Verwaltungsausschuss überwiesen. — Ich nehme an, dass Sie damit einverstanden sind.

Ich erhielt weiter von der Kommission der Europäischen Atomgemeinschaft den Dritten Gesamtbericht über die Tätigkeit von Euratom zwischen März 1959 und April 1960.

Das Übermittlungsschreiben und das beigefügte Dokument wurden unter Nr. 21 I und III gedruckt und verteilt.

Auch hier soll eine Überweisung an die zuständigen Ausschüsse erfolgen. — Ich nehme an, dass Sie damit einverstanden sind.

Der Präsident des Rats der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft hat mir ein Schreiben mit der Bitte um Stellungnahme des Europäischen Parlaments gemäss Artikel 54 Absatz 1 des EWG-Vertrages über den Vorschlag für ein allgemeines Programm zur Aufhebung der Beschränkungen der Niederlassungsfreiheit zukommen lassen, ein an sich sehr wichtiges Dokument.

Dieses Übermittlungsschreiben und die beigefügten Dokumente werden unter der Nr. 30 gedruckt und verteilt werden, und, wenn sich kein Widerspruch erhebt, an den Ausschuss für Fragen des Binnenmarktes überwiesen. Sind Sie damit einverstanden? — Ich stelle fest, dass dies der Fall ist.

Weiterhin erhielt ich im Namen verschiedener Ausschüsse folgende Berichte:

von den Herren Battista, Dehousse, Faure, Schuijt und Metzger im Namen des Ausschusses für politische Angelegenheiten und institutionelle Fragen über die Wahl des Europäischen Parlaments in allgemeiner direkter Wahl;

von Herrn Deist im Namen des Ausschusses für die langfristige Wirtschaftspolitik, für Fragen der Finanzen und der Investitionen über die Konjunkturpolitik;

von Herrn Motte im Namen des Ausschusses für die langfristige Wirtschaftspolitik, für Fragen der Finanzen und der Investitionen über die Regionalpolitik;

von Herrn Geiger im Namen des Ausschusses für die langfristige Wirtschaftspolitik, für Fragen der Finanzen und der Investitionen über die Strukturpolitik;

von Herrn Armengaud im Namen des Ausschusses für die langfristige Wirtschaftspolitik, für Fragen der Finanzen und der Investitionen über die Wirtschaftspolitik;

von Herrn Gailly im Namen des Ausschusses für Fragen der Betriebssicherheit, der Arbeitshygiene und des Gesundheitsschutzes über die Probleme der Sicherheit in den Steinkohlen-gruben;

von Herrn Bertrand im Namen des Ausschusses für Fragen der Betriebssicherheit, der Arbeitshygiene und des Gesundheitsschutzes über die Sicherheit und Arbeitshygiene.

Diese Berichte wurden bereits oder werden noch unter den Nummern 22 bis 25 und 27 bis 29 gedruckt und verteilt.

Schliesslich habe ich von Herrn Gaetano Martino einen vom Präsidialausschuss angenommenen Entwurf des Berichtes des Europäischen Parlaments an die Beratende Versammlung des Europarats über die Tätigkeit des Europäischen Parlaments vom 1. Januar 1959 bis 1. März 1960 erhalten. Das ist der übliche Jahresbericht an die Beratende Versammlung des Europarats. Auch der Entwurf dieses Berichtes wird gedruckt und unter der Nr. 26 an Sie verteilt werden.

*Arbeitsplan*  
*Ordre des travaux*  
*Ordine dei lavori*  
*Regeling van de werkzaamheden*

**Der Präsident.** — Nun zur Tagesordnung! Der Präsidialausschuss hat in Brüssel eingehend über die Tagesordnung verhandelt und schlägt Ihnen folgende Tagesordnung vor:

Heute nachmittag beginnen wir mit dem Vortrag des so wichtigen Berichtes über die Direktwahlen des Europäischen Parlaments.

Es handelt sich um die Berichte von Herrn Battista, Präsident des politischen Ausschusses — der politische Ausschuss hat diese Dinge behandelt —, Herrn Dehousse, Herrn Faure, Herrn Schuijt und Herrn Metzger.

Am Mittwoch finden Plenarsitzungen statt von 10,30 bis 13 Uhr, von 15 bis 19 Uhr und eventuell noch eine Abendsitzung. An diesem ganzen Tag soll die Berichterstattung über die europäischen Direktwahlen fortgesetzt und die Diskussion zu Ende geführt werden. Ich darf darauf hinweisen, dass wir am Abend die Diskussion abbrechen werden, weil wir am Dienstag der nächsten Woche noch einmal einen ganzen Tag für die Aussprache und Abstimmung über die Direktwahlen zur Verfügung stellen. Der Präsidialausschuss glaubt, dass es notwendig ist, zwischen die Generaldiskussion und die Abstimmung über die einzelnen Paragraphen und eventuell Auseinandersetzungen über Änderungsanträge zwei, drei Tage zu legen, um den Fraktionen Gelegenheit zu geben, sich am Samstag und Montag zu beraten; denn wir wissen, dass es sich um eine nicht nur für unser Parlament, sondern für die europäische Entwicklung ausserordentlich wichtige Angelegenheit handelt.

Ich darf nur auf eines hinweisen: Ich bitte die Kollegen, die Änderungsanträge zu den vom politischen Ausschuss vorgelegten Texten einzureichen beabsichtigen, dies bis Samstag mittag 12 Uhr zu tun, weil dann vorher noch die Fraktionen beraten können und je nachdem, wie die Stellungnahmen sind, die Änderungsanträge bis nächsten Dienstag 12 Uhr eingereicht werden können.

Wir werden am Donnerstag, dem 12. Mai — so schlägt der Präsidialausschuss vor —, von 10,30 bis 13 Uhr und von 15 bis 19 Uhr Plenarsitzungen halten, und zwar mit der Tagesord-

nung: Vorlage und Beratung der Berichte von Herrn Deist über die Konjunkturpolitik, von Herrn Motte über die Regionalpolitik, von Herrn Geiger über die Strukturpolitik und des Zwischenberichts von Herrn Armengaud über die Wirtschaftspolitik.

Am Freitag wird die Diskussion darüber gänztätig fortgesetzt; sie soll am Freitagabend zu Ende gehen. Die Abstimmung erfolgt, nachdem die Fraktionen beraten haben, am kommenden Montag.

Samstag, der 14. Mai, ist für die in diesem Falle sehr wichtigen Fraktionssitzungen freigehalten.

Der Montagvormittag ist für Fraktionssitzungen und Ausschusssitzungen freigehalten, damit insbesondere der politische Ausschuss und der Wirtschaftsausschuss Gelegenheit haben, eventuell noch einmal Resolutionen zu beschliessen.

Am Montag, dem 16. Mai, ist um 11,30 Uhr Präsidialausschusssitzung. Um 15 Uhr beginnt die Plenarsitzung. Sie wird eröffnet mit der Vorlage, Beratung und Abstimmung über den Bericht von Herrn Martino, des Berichtes der dann in der gemeinsamen Sitzung unseres Parlaments mit der Beratenden Versammlung des Europarats diskutiert werden wird.

Punkt 16 Uhr wird der Präsident der Kommission von Euratom den Dritten Gesamtbericht über die Arbeit der Europäischen Atomgemeinschaft vortragen.

Auf Punkt 17 Uhr ist die Abstimmung über die zum Abschluss der Wirtschaftsdebatte eingereichten Entschliessungsanträge angesetzt.

Am Dienstag, dem 17. Mai, werden wir von 10 bis 13 Uhr und von 15,30 bis 19 Uhr, eventuell noch abends, beraten, und zwar ausschliesslich noch einmal über das europäische Wahlgesetz, über seine einzelnen Bestimmungen, die Gegenstand der Diskussion und der Abstimmung sein werden, mit einer Schlussabstimmung.

Für den 18. Mai schlägt Ihnen der Präsidialausschuss für den Vor- und Nachmittag die allgemeine Aussprache über den Dritten Gesamtbericht der Euratom-Kommission vor.

Ich glaube, wir haben genügend Zeit, nach diesen Vorschlägen die Dinge eingehend und sachlich zu beraten, und können am 18. Mai abends abschliessen, brauchen also, glaube ich, nicht von der Möglichkeit Gebrauch zu machen, noch am 19. und 20. Mai zu tagen. Es ist ja der überwiegende Wunsch, dass die Herren dann,

wenn möglich, wieder für ihre Verpflichtungen anderer Art ausserhalb dieses Parlaments frei sind.

Das sind die Vorschläge des Präsidialausschusses. Erhebt sich hiergegen Widerspruch? — Das ist offenbar nicht der Fall; dann stelle ich fest, dass die Vorschläge des Präsidialausschusses angenommen sind. — Bitte schön, Herr Bohy!

**Der Präsident.** — Das Wort hat Herr Bohy.

**M. Bohy.** — Monsieur le Président, je comprends fort bien que la tâche du Comité des présidents est souvent difficile; mais celle des parlementaires ne l'est pas moins, car nous avons presque tous à cumuler des obligations nationales avec nos obligations internationales. C'est sur la base des programmes que l'on nous soumet à l'avance que nous prenons avec nos obligations nationales les arrangements nécessaires.

Pour ma part — je crois ne pas être seul dans ce cas — j'avais compris que le débat sur les élections européennes se déroulerait lundi toute la journée et mardi. J'ai fait reporter au mardi soir une obligation que j'avais prise pour lundi dans mon pays, ceci sur la foi des traités, si j'ose ainsi m'exprimer. Voilà que maintenant un autre débat prévu antérieurement pour le mardi après-midi ou le mercredi est ramené au lundi.

Ce n'est pas un reproche que je vous adresse, Monsieur le Président, mais je vous demande de prendre en considération nos difficultés. Si les programmes préalablement esquissés doivent être continuellement bouleversés, l'organisation à laquelle nous sommes contraints, faute d'être élus directement et en raison de notre appartenance à la fois à nos parlements nationaux et aux assemblées internationales, devient impossible à maintenir.

Je demande donc au Comité des présidents s'il ne pourrait pas revoir ses propositions et si l'on ne pourrait pas consacrer la séance de lundi après-midi à la question des élections européennes, le programme que l'on nous propose maintenant pour le lundi après-midi étant reporté à mardi après-midi ou à mardi soir. On reviendrait ainsi au schéma primitivement prévu.

S'il n'en était pas ainsi, je ne vois pas, je le répète, comment je pourrai m'organiser — sinon c'est la raison pour laquelle je m'en explique — en me dérochant à certains devoirs que j'avais acceptés ici-même vis-à-vis de mon groupe politique. Je ne pourrai les remplir si notre programme se trouve ainsi transformé à la dernière minute.

**Der Präsident.** — Das Wort hat Herr Dehousse.

**M. Dehousse** (*non relu par l'orateur*). — J'ap-  
puie, Monsieur le Président, ce que vient de dire M. Bohy pour une raison de fond et pour une raison de circonstance.

Je crois qu'il n'est vraiment pas bon que le calendrier de l'Assemblée varie à chaque instant. Il avait été prévu à l'origine que les votes sur les articles et sur les amendements du projet de convention relatif aux élections européennes auraient lieu lundi. Voici maintenant qu'on nous parle de mardi.

La raison de circonstance que j'invoque, c'est que le Sénat de Belgique commencera le mardi 17 mai son grand débat annuel sur le budget des affaires étrangères.

Je souhaiterais par conséquent, Monsieur le Président, que le bureau de notre Assemblée fit un effort pour respecter ce qui avait été primitivement envisagé, c'est-à-dire pour que la discussion et le vote sur le projet relatif aux élections européennes se terminent le lundi 16.

**Der Präsident.** — Das Wort hat Herr Maurice Faure.

**M. Maurice Faure.** — J'ai eu l'occasion, Monsieur le Président, de remplacer M. Battista, au nom de la commission des affaires politiques, à la réunion du dernier Comité des présidents qui a organisé ce débat. Pour ma part, je n'ai pas demandé que le débat ait lieu mardi plutôt que lundi. Ce que j'ai fait remarquer, c'est que le nombre de séances qui avait été prévu pour recueillir les votes de notre Assemblée était insuffisant.

Vous avez, Monsieur le président Dehousse, autant sinon plus d'expérience que moi en la matière. Vous savez que lorsqu'il va falloir voter séparément sur tous les articles ainsi que sur tous les amendements qui ne vont pas manquer de surgir à propos de la plupart d'entre eux, ce sera probablement la partie la plus longue des travaux de l'Assemblée.

J'avais donc fait observer qu'il fallait réduire le temps envisagé pour la discussion générale et augmenter celui prévu pour les votes. Je m'étais rallié spontanément à l'idée de réserver toute la journée de mardi, même s'il le fallait avec une séance de nuit, à ces votes. J'ignorais que la délégation belge avait des obligations particulières; je ne pouvais évidemment pas le deviner. Il est certain d'ailleurs qu'un jour ou l'autre telle ou telle de nos délégations nationales peut

avoir des obligations particulières et que le mardi est un meilleur jour que le lundi pour réunir un nombre important de parlementaires, étant donné qu'un certain nombre d'entre nous ont des obligations de caractère politique le dimanche et que nous avons matériellement besoin d'un certain temps pour revenir à Strasbourg.

**M. Poher.** — Je m'excuse auprès de l'Assemblée, je n'ai aucune idée particulière sur la question en discussion. Mais je sais qu'au Comité des présidents certains collègues ont demandé que les débats soient intervertis, certains membres ne pouvant pas être présents le jeudi et le vendredi. Cette considération est parfaitement légitime, mais il est regrettable que tous les aspects du problème n'aient pas été traités alors.

A la demande de M. Deist, par exemple, on a avancé à jeudi et à vendredi la discussion des problèmes économiques que l'Assemblée doit traiter. A ce moment, personne n'a évoqué le problème qui retient maintenant l'attention de l'Assemblée. Personne n'a évoqué la réunion du Sénat belge le mardi 17.

Monsieur le Président, je ne souhaite qu'une chose : c'est que finalement l'Assemblée fixe ses travaux. Mais il ne vous échappe pas qu'un certain nombre de collègues, compte tenu des documents qui leur ont été envoyés, ont établi leur calendrier et que nous sommes ici tous des élus aux prises avec des difficultés pour organiser leur emploi du temps.

Dans ces conditions, je voudrais qu'à l'avenir, lorsque le Comité des présidents traite de l'ordre du jour, chacun puisse vraiment prendre des engagements. Autrement, ceux de nos collègues qui avaient disposé de leurs moments de liberté pour mardi, ne seront pas présents, si nous retenons votre proposition, et inversement. Cela explique d'ailleurs pourquoi les bancs de l'Assemblée sont parfois clairsemés.

Je demande à chacun de prendre la résolution de faire un effort réel, car ce qui est fait au Comité des présidents ne peut, sans préjudice pour tous, être défait à l'Assemblée.

**Der Präsident.** — Das Wort hat Herr Battista.

**Battista,** *Presidente della Commissione per gli affari politici e i problemi istituzionali.* — Signor Presidente, alla riunione dei Presidenti alla quale mi ha sostituito egregiamente il collega onorevole Faure, mi sembra che, opportunamente, egli abbia proposto di discutere gli articoli della Convenzione per le elezioni a suf-

fragio universale diretto nella settimana prossima.

Ciò era giustificato dal fatto che occorre che i gruppi politici si riuniscano per esaminare e discutere gli eventuali emendamenti. E' altresì necessario che anche la Commissione politica si riunisca lunedì mattina per esaminare gli emendamenti che saranno stati proposti dalla nostra Assemblea.

Quindi la decisione che venne presa su proposta dell'onorevole Faure, mi è sembrata opportuna. Senonché, sento in questo momento dagli onorevoli Bohy e Dehousse che essi hanno degli impegni presso il parlamento belga. Ciò è molto importante, poiché ognuno di noi ha, nei rispettivi parlamenti nazionali, impegni che deve pure assolvere.

Non so se si può trovare una soluzione di compromesso in questo senso : lunedì mattina tenere la riunione delle Commissioni (e noi, come Commissione politica, abbiamo bisogno di riunirci anche con la presenza di coloro che avranno presentato gli emendamenti al fine di cercare di armonizzare gli emendamenti stessi e quindi risolvere delle difficoltà, ciò che si fa in maniera migliore in Commissione piuttosto che in seduta plenaria) e lunedì pomeriggio la votazione del progetto di Convenzione per le elezioni europee.

Sempre che il signor Presidente sia d'accordo e questa soluzione possa andare incontro ai desideri dei colleghi belgi, io mi dichiarerei favorevole a tale decisione.

**Der Präsident.** — Meine Damen und Herren, ich darf mich einen Augenblick einschalten.

Wir haben uns in Brüssel wirklich bemüht, allen Forderungen gerecht zu werden.

Die erste Forderung ist : Rücksicht auf die nationalen Parlamente. Dies ist sehr schwierig. Wir haben versucht, dieser Forderung weitestgehend zu entsprechen.

Die zweite Forderung ging dahin, möglichst feste Termine für die Tagesordnung vorzusehen. Es gibt nichts Schlechteres, als die Tagesordnung ständig umzuwerfen, weil dann weder die Referenten noch die Redner noch die Presse noch sonst jemand disponieren kann.

Der dritte Punkt ist folgender. Wir behandeln eine Frage von aussergewöhnlicher Bedeutung. Es geht nicht um Entschliessungsanträge, sondern um das Gesetz über die europäischen Wahlen. Herr Maurice Faure hat mit Recht

gesagt: Es war unmöglich, hier zu Abstimmungen zu kommen, bevor die Fraktionen und bevor der politische Ausschuss Gelegenheit haben, das Ergebnis der Generaldebatte zu bewerten.

Es war also unmöglich, hier vor Montag nachmittag zu einem Abstimmungstermin zu kommen. Wir glaubten, im Interesse des Parlaments zu handeln, indem wir den Dienstag vorsahen. Damit haben wir sehr viel Zeit. Ich persönlich glaube nicht, dass wir bis Dienstag abend brauchen werden. Ich möchte annehmen, dass sich die Dinge etwas rascher abwickeln lassen, wenn die Fraktionen vorher Gelegenheit hatten, zu diskutieren und sich abzustimmen.

Ich möchte jetzt folgenden Vorschlag machen. Wir können unmöglich die Tagesordnung ändern, bevor die Fraktionen und der Präsidialausschuss zusammengetreten sind. Es verlangt ja niemand, dass wir die Wahlen schon am Freitag nachmittag vornehmen.

Akzeptieren wir folgendes: Der Präsidialausschuss tritt am Montag um 11.30 Uhr zusammen. Ich habe vorhin gesagt, dass Änderungsanträge bis Samstag 12 Uhr eingereicht sein müssen. Bis Montag vormittag wird also geklärt sein, mit welcher Schnelligkeit und Intensität sich die Dinge abwickeln.

Wir können auch nicht gut in Abwesenheit des Präsidenten der Euratom-Kommission verhandeln, der unwillig und nur im Interesse des Parlaments auf den Montag eingegangen ist; denn wir hatten ihm gegenüber die Verpflichtung übernommen, ihn am Dienstag oder Mittwoch sprechen zu lassen. Auf unsern Wunsch — die Herren des Präsidialausschusses wissen das — hat Herr Hirsch gesagt: Wenn die Erfordernisse des Parlaments es verlangen, bin ich entgegenkommenderweise bereit, schon am Montag nachmittag zu sprechen. Ich glaube, wir können ihn in seiner Abwesenheit nicht gut vor vollendete Tatsachen stellen.

Glauben Sie mir: Wir haben getan, was möglich war. Erlauben Sie mir bitte, dass ich hierzu vorläufig Ja sage. Sie können im Präsidialausschuss am Montag um 11.30 Uhr die ganze Situation nochmals beraten. Ich möchte hoffen, dass es gelingt, den Gegenstand so zu behandeln, dass auch die belgischen Kollegen ihre nationalen Verpflichtungen erfüllen können. Wenn Sie damit einverstanden sind, können wir uns vorläufig auf dieser Basis einigen.

Herr Bohy!

**M. Bohy.** — Monsieur le Président, je tiens à préciser la portée de mon intervention.

Depuis des années que nous travaillons ensemble, ou avec M. le président Robert Schuman, j'ai toujours compris la difficulté de la tâche du Comité des présidents et jamais je n'ai demandé une modification de l'ordre du jour tel qu'il nous était annoncé deux ou trois semaines avant la session. Au contraire, j'ai considéré que l'ordre du jour que vous m'avez communiqué était pour moi un impératif et j'ai fait auprès de M. le président de la Chambre des Représentants belge une démarche pour qu'il tienne compte de votre projet et qu'il modifie l'ordre du jour de cette dernière Assemblée en fonction de notre propre ordre du jour.

M. le président de la Chambre belge a bien voulu accéder à ma demande. Et voilà qu'aujourd'hui vous annoncez une modification de notre ordre du jour!

Comment voulez-vous que je demande à nouveau à M. le président de la Chambre belge de rétablir l'ordre du jour qui n'a été modifié que pour m'être agréable?

Je le répète, je comprends parfaitement les difficultés de la tâche du Comité des présidents, mais je demande, Monsieur le Président, que le calendrier qu'il a arrêté et qui nous est distribué deux ou trois semaines avant la session soit respecté de telle manière que nous puissions organiser notre travail.

*(Très bien! très bien!)*

Je ne réclame pas autre chose. Aussi, je vous demande de revenir purement et simplement au calendrier tel qu'il nous avait été soumis et sur lequel nous avons fondé l'organisation de nos travaux.

**Der Präsident.** — Herr Bohy, ich darf Ihnen folgendes sagen. Wir haben den Präsidialausschuss so rasch wie möglich zusammengerufen. Die Herren werden sich erinnern, dass ich persönlich einen früheren Termin wollte, nämlich schon Montag dieser Woche. Es war Ostern dazwischen, und es ist wegen der Termine in den verschiedenen nationalen Parlamenten — ich darf unsere italienischen Freunde daran erinnern — einfach nicht möglich gewesen, am Montag zu tagen.

Wir haben am Freitag getagt. Wir haben Ihnen die Liste so rasch wie möglich zugehen lassen. Wir werden die Liste am Montag um 11.30 Uhr überprüfen. Wir haben noch einige stille Reserven, die es je nach den Fraktionsbe-

sprechungen und den Wahlabsprachen ermöglichen werden, so zu verfahren, dass die belgischen Freunde ihren nationalen Verpflichtungen nachkommen können. Wie gesagt, wir haben noch gewisse stille Reserven.

Aber wir können im Moment nichts anderes beschliessen, als den Vorschlag zu akzeptieren, so zu verfahren, dass wir uns Montag um 11.30 Uhr noch einmal zusammensetzen und prüfen, wie wir die Verpflichtungen der einzelnen mit unseren Notwendigkeiten in Übereinstimmung bringen.

Herr Dehousse hat das Wort.

**M. Dehousse** (*non revu par l'orateur*). — Monsieur le Président, tout d'abord je vous remercie de votre courtoisie; ensuite je vous signale que votre compromis serait excellent, si nous avions la certitude que les réunions de la commission politique se tiendraient le lundi matin et que lundi après-midi, voire lundi soir, nous aborderions le débat et nous procéderions au vote sur le projet d'élections européennes. Je crois que les membres belges de cette Assemblée seraient alors entièrement satisfaits.

Ne serait-il pas possible, au lieu de vivre dans cette incertitude, que vous réunissiez le Comité des présidents le plus rapidement possible et que vous nous donniez une précision demain ou après-demain?

Je crois, Monsieur le Président, qu'il ne faut pas non plus laisser dépendre du hasard le résultat du vote sur le projet d'élections européennes. Il faudrait, par conséquent, que l'on sût avec certitude à quel moment ce vote aura lieu. C'est pourquoi j'insiste vraiment pour que vous réunissiez le Comité des présidents et pour que vous nous disiez demain ou après-demain si c'est en définitive lundi après-midi, comme nous le souhaitons, que le scrutin aura lieu.

**Der Präsident.** — Herr Dehousse, ich kann das Präsidialkomitee nicht zusammenrufen, bevor die Fraktionssitzungen stattgefunden haben. Die sind Samstagvormittag.

Wir haben den frühestmöglichen Zeitpunkt gewählt. Am Montag werden wir die Dinge überblicken. Wir können auch wegen der Termine bei Euratom nicht anders verfahren; wir haben den Herren gewissermassen Zusicherungen abgeloockt, auch in unserem Interesse.

Es tut mir leid, ich muss die Geschäftsordnungsdebatte nun abschliessen. Wir stimmen ab über den Vorschlag, die Tagesordnung vorläufig so zu lassen und endgültig zu entscheiden, nach-

dem der Päsidualausschuss Montagvormittag zusammengetreten ist. Wer dafür ist, den bitte ich, die Hand zu erheben. — Wer ist dagegen? — Ich stelle fest, dass dieser Vorschlag mit Mehrheit angenommen ist. Ich werde versuchen, am Montagvormittag die Dinge auf eine gute Basis zu bringen.

(*Vizepräsident Fohrmann übernimmt den Vorsitz.*)

(*M. Fohrmann remplace M. Furler au fauteuil de la présidence.*)

(*L'onorevole Fohrmann sostituisce l'onorevole Furler al seggio della Presidenza.*)

(*De heer Fohrmann vervangt de heer Furler in de voorzitterszetel.*)

## VORSITZ

### PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

### PRESIDENTE DELLA SEDUTA

### VOORZITTER VAN DE VERGADERING

#### M. FOHRMANN

*Vizepräsident*

*Vice-président*

*Vicepresidente*

*Ondervoorzitter*

#### *Wahl des Europäischen Parlaments in allgemeiner direkter Wahl*

*Election de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct*

*Elezione dell'Assemblea Parlamentare Europea a suffragio universale diretto*

*Verkiezingen van het Europese Parlement door middel van rechtstreekse algemene verkiezingen*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de MM. Battista, Dehousse Faure, Schuijt et Metzger, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles sur l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct.

La parole est à M. Battista, président de la commission.

**Battista, Presidente della Commissione per gli affari politici e i problemi costituzionali.** — Onorevole Presidente, onorevoli colleghi, l'articolo 108 del Trattato istitutivo della Comunità economica europea e l'identico articolo, inserito nei trattati istitutivi dell'Euratom e della Comunità economica del carbone e dell'acciaio, dice che: «L'Assemblea elaborerà progetti intesi a permettere le elezioni a suffragio universale diretto secondo una procedura uniforme in tutti gli Stati membri».

Onorevoli colleghi, questo articolo che è di un'importanza eccezionale, non soltanto per la vita della nostra Assemblea ma direi per l'Europa intera (perchè dalla sua attuazione dipenderà se l'attuale politica comunitaria si indirizzerà decisamente verso l'effettiva unità dell'Europa), venne subito preso in particolare considerazione dalla Commissione allora presieduta, nel marzo del 1958, dal nostro compianto collega, senatore Guglielmone. La Commissione politica subito si occupò, allora, di dare completa attuazione a questo articolo del Trattato e pertanto fu nell'ottobre del 1958 che essa ritenne opportuno nominare un gruppo di lavoro perchè studiasse e predisponesse uno schema di Convenzione per permettere le elezioni a suffragio universale diretto che, dopo l'approvazione di questa Assemblea, fosse trasmesso al Consiglio dei ministri per il suo esame e la sua approvazione e quindi ai Parlamenti nazionali per la ratifica.

Dunque, nell'ottobre 1958, ebbe inizio l'opera del gruppo di lavoro. Presidente venne nominato il nostro illustre collega onorevole Dehousse, e vice-presidente il nostro collega Santero. I membri di questo gruppo di lavoro furono tra coloro che maggiormente si erano già dedicati, e da lungo tempo, alla politicizzazione della nostra attività europea.

Il gruppo di lavoro ha lavorato quattordici mesi ed ha lavorato veramente. Io stesso che assunsi la presidenza della Commissione politica dopo la scomparsa del nostro collega senatore Guglielmone, ho potuto constatare con quanta intensità, con quanta fede, con quanta competenza, con quanta intelligenza il gruppo di lavoro abbia operato: non si è limitato infatti ad uno studio nel chiuso della stessa Commissione, ma ha ritenuto opportuno, nella maniera più larga e più democratica, di interpellare i capi di governo, i ministri degli esteri, i rappresentanti responsabili dei raggruppamenti politici delle sei Nazioni aderenti alla Comunità europea, i parlamentari più eminenti delle sei nazioni, gli esperti in diritto elettorale e tutti coloro che riteneva

avrebbero potuto dare un contributo fattivo alla predisposizione di una Convenzione che avesse risposto alle esigenze di questa nostra Assemblea pur senza creare turbamenti eccessivamente gravi nello sviluppo politico della nostra azione, turbamenti che si è voluto cercare di ridurre, con la integrazione graduale delle economie dei nostri Paesi, e con la integrazione per gradi della nostra politica comunitaria.

Il lavoro, quindi, si è svolto nella maniera più serena. E quando, nel gennaio scorso, il Presidente del gruppo di lavoro presentò le relazioni alla Commissione politica, questa sentì il dovere di ringraziare il Presidente, e tutti i membri del gruppo di lavoro, per l'elaborato, frutto di tanta competenza.

In quattro giorni la Commissione politica si è riunita a Roma e, nel Palazzo di Montecitorio, con molta serenità, con molta ampiezza, in maniera estremamente democratica, con molta franchezza ha esaminato tale elaborato, articolo dopo articolo: da questa serena discussione è risultato un apprezzamento estremamente positivo per quanto aveva fatto il gruppo di lavoro. Tanto è vero che, quando si è trattato di nominare i relatori, la Commissione ha ritenuto che la cosa migliore che essa potesse fare era di confermare quelli stessi che avevano presentato le relazioni del gruppo di lavoro stesso. Erano essi, infatti, che maggiormente avevano effettuato questo studio, erano essi che avevano composto, sintetizzato, armonizzato le proposte avanzate dai membri della Commissione, erano essi quindi che avevano concluso questo lavoro veramente encomiabile.

Ecco quindi che i relatori vennero confermati nella persona dell'onorevole Dehousse, come relatore generale, dell'onorevole Faure per quanto riguarda la prima parte della Convenzione, dell'onorevole Schmidt per la seconda parte, concernente il regime elettorale. Infine, per un argomento che non ha attinenza diretta con la Convenzione, ma che in ogni modo ha rilevanza ai fini della risoluzione del problema politico generale che noi abbiamo affrontato, è stata approvata la relazione dell'onorevole Metzger, che ha trattato particolarmente dei territori d'oltremare, della loro eventuale rappresentanza e della possibilità di una loro collaborazione con l'Assemblea Parlamentare. Tale problema è di capitale importanza per quella politica di amicizia che noi intendiamo sviluppare e che noi vogliamo aiutare.

Così pure, altro problema che la Commissione ha voluto affrontare è stato quello di informare

l'opinione pubblica sulla necessità delle elezioni a suffragio universale diretto.

Le elezioni europee potranno avere successo se tutta la popolazione che dovrà votare sarà convinta della necessità politica di questo atto ed affluirà alle urne per dare con il proprio consenso un largo mandato ai rappresentanti che dovrà eleggere. E quindi, pur demandando all'onorevole Schuijt il problema generale delle informazioni, la Commissione politica ha formulato altresì una risoluzione concernente la possibilità di fare della propaganda per tali elezioni, al di sopra e al di fuori dei normali mezzi messi attualmente a disposizione del Segretariato generale dell'Assemblea.

La Commissione politica ha apportato poche modifiche al testo, poche modifiche che lo hanno certamente migliorato e che lo hanno completato. Poiché, onorevoli colleghi, il principio fondamentale sul quale si basa questo progetto di Convenzione è quello di evitare un salto troppo brusco. Così come, quando venne firmato il Trattato di Roma si pensò che fosse necessario un periodo transitorio per consentire che l'integrazione economica avvenisse senza correre il pericolo di squilibri nelle economie dei sei Stati aderenti alla Comunità, così anche per l'attuazione delle elezioni dirette a suffragio universale si è pensato che fosse indispensabile procedere nella stessa maniera, con una sufficiente gradualità.

Perciò, mentre tutti noi avremmo desiderato che immediatamente si fosse potuta presentare una Convenzione per l'elezione diretta di tutti i rappresentanti della nostra Assemblea Parlamentare, a suffragio universale diretto, con una legge elettorale unica per tutti e sei i Paesi, si è ritenuto opportuno procedere su questa strada con gradualità.

Il progetto che viene presentato al vostro esame si basa appunto sul principio della necessità di prevedere un regime transitorio affinché, in attesa di pervenire all'elezione di tutta l'Assemblea a suffragio universale diretto con una legge elettorale unica per i sei Stati, in un primo periodo gli Stati membri possano adottare la legge elettorale che loro meglio conviene, purchè questa si unifichi ai principi generali del Trattato e purchè si conservino i legami tra i Parlamenti nazionali e il Parlamento europeo, legami che sono indispensabili fintanto che questa Assemblea non avrà maggiori poteri di decisione.

Infatti la nostra Assemblea — l'abbiamo rilevato più volte e l'abbiamo anche deplorato —

può dare solo pareri consultivi, mentre ha un unico potere, quello di votare la sfiducia agli esecutivi delle Comunità.

Non ha, invece, il potere legislativo, che è la prerogativa primaria di ogni Assemblea parlamentare.

Ora, onorevoli colleghi, fintanto che noi non avremo ottenuto tale pienezza di poteri, è indispensabile che conserviamo i nostri legami con i Parlamenti nazionali, è necessario che vi sia un discreto numero di noi che sieda in ambedue i Parlamenti, sia per assicurare a questa Assemblea l'apporto di parlamentari esperti ed autorevoli, sia perchè tali parlamentari, conoscendo le esigenze e l'importanza di questa nostra Assemblea, nei loro Parlamenti nazionali possano operare per ottenere quei maggiori poteri di cui noi abbiamo bisogno per arrivare all'unità politica dell'Europa.

Signor presidente, questi sono i principi informativi che ci hanno indotto a prevedere un regime transitorio. Altre delucidazioni verranno date dagli eminenti relatori che prenderanno la parola dopo di me.

In questo momento mi soffermo su una sola considerazione: nel corso della discussione, sia del gruppo di lavoro, sia soprattutto della Commissione per gli affari politici, alcuni colleghi non si sono trovati d'accordo sul progetto presentato al vostro esame. Essi infatti ritengono che esso sia stato formulato prematuramente, in quanto avrebbe dovuto essere presentato solo quando la nostra Assemblea avesse ottenuto maggiori poteri.

Alcuni colleghi ritengono pericoloso proporre all'elettorato una Assemblea che non abbia dei poteri vasti e completi come sarebbe auspicabile; ed essi hanno quindi espresso il desiderio di proporre che innanzi tutto vengano modificati i trattati nel senso anzidetto che peraltro è condiviso da tutti noi.

Difatti, la Commissione politica, conscia dell'importanza dell'aumento dei poteri dell'Assemblea, ha già dato incarico all'onorevole Poher di studiare tutte quelle proposte che si riterranno opportune e che dovrebbero essere presentate al Consiglio dei ministri per ottenere tali maggiori poteri, onde la nostra Assemblea possa effettivamente avere un'importanza politica determinante.

Questo lavoro è in corso. Nel prossimo giugno l'onorevole Poher presenterà il suo schema di proposte. Esso verrà discusso dalla Commissione

politica e poi sottoposto all'esame dell'Assemblea; ma intanto si è ritenuto opportuno dare subito il via a questo procedimento per le elezioni europee.

Ciò deriva dalle disposizioni del Trattato.

Ma dico di più. Quando noi avremo ottenuto che le elezioni del Parlamento europeo si facciano a suffragio universale diretto: quando in questa Aula, anziché centoquarantadue rappresentanti ve ne saranno quattrocentoventisei, come previsto dalla Convenzione e di questi i due terzi eletti non soltanto come rappresentanti dei loro Parlamenti nazionali, e quindi delegati da essi, ma come portatori del desiderio espresso e del mandato loro conferito da più di cento milioni di elettori, ebbene, allora questa Assemblea avrà una voce ben più importante, avrà un prestigio maggiore per poter poi chiedere ed ottenere, con maggiore facilità, la propria trasformazione da Assemblea consultiva, in Assemblea legislativa. È questo, per lo meno, il principio che noi abbiamo ritenuto opportuno riaffermare, approvando la Convenzione così come viene sottoposta al vostro esame.

Oggi, signor Presidente, abbiamo giustamente onorato un grande europeo, il Presidente Schuman, e lo abbiamo fatto proprio nella decennale ricorrenza della sua dichiarazione, che è stata il primo inizio di questa unità europea, che faticosamente noi cerchiamo di sviluppare e di portare a termine. In questa occasione sono stati rivolti discorsi commoventi all'indirizzo del nostro illustre collega ed amato presidente onorario. Io credo, però, che il migliore omaggio che si possa rendere al Presidente Schuman sia quello di approvare questo progetto di Convenzione per le elezioni a suffragio universale diretto.

È un altro grande passo che noi facciamo per conseguire quell'unità europea che noi auspichiamo, che egli auspicò il 9 maggio 1950, ed alla quale si sono dedicati tanti illustri parlamentari alcuni dei quali, ahimè, sono ormai scomparsi.

Penso, ad un decennio dall'inizio concreto di un'azione decisamente europeista, che noi compiamo un atto di fede approvando la Convenzione sottoposta all'esame dell'Assemblea, facendo altresì un nuovo importante passo in avanti verso quell'integrazione politica, che è necessaria, signor Presidente, se si vuole che l'integrazione economica abbia un vero ed effettivo senso.

(Applausi)

**M. le Président.** — Je remercie, M. le président Battista pour sa déclaration et je donne la parole à M. Dehousse.

**M. Dehousse, président du groupe de travail (non revu par l'orateur).** — Monsieur le Président, au seuil de ce débat, ma pensée va à une grande assemblée qui, à un moment donné, a tenté d'entreprendre une tâche bien plus vaste encore que la nôtre, je veux parler de l'assemblée *ad hoc* à qui incomba, en 1952-53, la mission de préparer le statut d'une communauté politique européenne. Elle reste, à mes yeux, un exemple et un guide.

Bien souvent d'ailleurs, c'est dans son expérience, dans les nombreux matériaux qu'elle a accumulés, que nous-même et les générations qui nous suivront iront puiser les éléments d'une abondante documentation. Puisse-nous, nous aussi, y retrouver le souffle qui anima cette assemblée et dont nous avons grand besoin dans les temps difficiles que nous traversons.

Notre tâche, à nous, est plus limitée. Elle est déterminée dans un article que nous retrouvons, sous une forme souvent identique, à savoir l'article 21 du traité de la C.E.C.A., modifié par une convention annexée au traité de Rome, puis dans l'article 138 du traité de la C.E.E. et enfin l'article 108 du traité Euratom.

Ces trois textes sont conçus de la manière suivante: « L'assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les états membres.

Le Conseil, statuant à l'unanimité, arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption par les États membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. »

Ces textes, Monsieur le Président, déterminent de façon très claire l'objet de notre mission. Il est certain, tout d'abord, que nous ne sommes pas ici pour élaborer le statut d'une communauté politique et c'est l'immense différence qui nous sépare de l'assemblée *ad hoc* dont j'évoquais le souvenir il y a un instant.

Une communauté politique comporte, en effet, beaucoup plus que l'élection d'une Chambre au suffrage universel direct. Elle comporte la mise en place d'un gouvernement qui se trouve investi, devant cette Chambre élue, d'un certain nombre de responsabilités. Elle comporte aussi la mise en place de plusieurs autres institutions parmi lesquelles des institutions judiciaires.

Le mandat donné à notre Assemblée par les traités ne va pas plus loin. Il n'est, en aucune manière question d'élaborer le statut d'une communauté politique. En second lieu, ce mandat ne nous donne pas non plus le pouvoir d'élaborer le statut d'un Parlement bicaméral. Certains le regrettent. Je connais de très bons Européens qui souhaiteraient voir établir, à côté d'une Chambre élue au suffrage universel, un Sénat qui représenterait autre chose que les citoyens de nos six Etats.

Monsieur le Président, c'est un désir que personnellement, je partage, mais qui n'est nullement inclus dans notre mandat actuel. C'est un désir que nous ne pourrions réaliser qu'à un stade ultérieur si, précisément, l'évolution se produit dans la direction d'une communauté politique.

Nous n'avons pas non plus qualité pour prévoir une Chambre, la nôtre, élue autrement qu'au suffrage universel direct.

Je n'ignore pas non plus qu'ici, certaines idées se sont fait jour à certains moments qui tendraient à faire désigner notre Assemblée, non pas par le suffrage universel des hommes et des femmes dans les six pays, mais par les communes, par exemple, ou par les régions ou par leurs représentants.

Tel n'est pas davantage notre mandat. Le texte des traités de Rome ne nous permet, ni d'élaborer une communauté politique, ni d'élaborer un Parlement bicaméral, ni de prévoir autre chose, pour l'élection de l'Assemblée que nous sommes, que l'élection ou suffrage universel direct.

J'ajoute que notre mandat, tel qu'il découle des traités, ne concerne que l'Assemblée ici réunie. Il ne vise en aucune manière, ni directement, ni indirectement, les deux autres assemblées européennes, puisqu'il paraît qu'il y en a deux : l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et l'Assemblée de l'U.E.O. Ces deux Assemblées, en vertu même des textes dont j'ai donné lecture, sont complètement exclues du champ de nos délibérations.

S'il en est ainsi, ce n'est pas seulement pour une raison de pure forme. Je me garderai bien de verser dans le juridisme. C'est parce que les pays qui font partie de l'U.E.O. et, à plus forte raison, du Conseil de l'Europe, lorsqu'ils n'appartiennent pas aux six pays des communautés européennes, ne paraissent pas disposés, dans le moment présent, à accepter un autre mode de désignation de leurs représentants que la dési-

gnation au second degré par les parlements nationaux.

Nos amis britanniques, notamment, restent fortement attachés à l'idée d'un contrôle national sur leur parlement national et je me hâte de dire que, chez eux, ce contrôle est effectif, plus effectif parfois que dans certains pays des Six où l'on verse dans un lyrisme européen et où l'on oublie le contrôle national sur le plan national. Mais ce qui est certain, c'est que nos amis britanniques ne sont pas du tout disposés à accepter l'idée d'un contrôle exercé par un organe collectif sur leur politique nationale et leur gouvernement. Et cela de nouveau délimite le cadre de nos délibérations.

J'ajoute qu'il existe une autre raison encore pour laquelle, ni l'Assemblée de l'U.E.O., ni l'Assemblée du Conseil de l'Europe ne peuvent envisager l'élection de leurs membres au suffrage universel direct. C'est que, si même les six pays acceptaient, d'aventure, ce mode d'élection pour leurs représentants dans les deux Assemblées en question, ces deux Assemblées se trouveraient composées de deux manières différentes. Or, Monsieur le Président, si je ne suis pas un juriste formaliste, il y a tout de même un point sur lequel je crois qu'il faut être intransigeant : les règles de composition des assemblées doivent être homogènes ; les règles de composition d'une assemblée ne peuvent pas varier selon les pays qui sont représentés dans cette assemblée. Je ne crois pas que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, je ne crois pas que l'Assemblée de l'U.E.O. auraient intérêt à voir siéger dans cette enceinte deux catégories de représentants, les uns qui seraient issus du suffrage universel, les autres qui continueraient à siéger en vertu de leur désignation par un système au second degré.

Tout ceci me paraît donc très clair. La mission bien précise, bien délimitée, dans le temps et dans l'espace. Et si, au seuil de cette discussion, j'ai un vœu à émettre, c'est celui de ne pas voir nos délibérations dériver vers l'idée d'une communauté politique, vers l'idée d'un parlement bicaméral, vers l'idée d'une assemblée — la nôtre — désignée autrement qu'au suffrage universel, ou encore vers l'idée de proposer que les représentants des six pays dans les trois Assemblées soient, au niveau des Six, élus au suffrage.

Deux remarques, Monsieur le Président, me paraissent s'imposer à cet endroit du raisonnement. Vous voudrez bien observer, avec moi, que l'élection au suffrage universel a été prévue dans le cadre actuel des traités. Les dispositions

dont j'ai donné lecture existaient à une époque où il n'était pas question d'un élargissement quelconque des pouvoirs de notre assemblée. Les auteurs des traités ont donc parfaitement admis que l'élection au suffrage universel pouvait avoir lieu. *Rebus substantibus*, les institutions restant ce qu'elles sont, aucun pouvoir nouveau ne leur étant ajouté, c'est, à mon sens, une observation d'une portée capitale qui est de nature à réfuter certaines objections et qui ne manqueront pas de se faire jour dans ce domaine.

Autre observation. Le texte dont j'ai donné lecture indique nettement que notre Assemblée, malheureusement, n'est pas souveraine. Elle ne possède, en ce qui concerne l'élection au suffrage universel, qu'un droit de proposition. Elle adresse des suggestions au Conseil de ministres. Le terme est employé au singulier. Dans le texte que j'ai mentionné, on vise, en réalité, par là chacun des conseils des trois Communautés européennes et l'on dit : « que ce Conseil, statuant à l'unanimité, arrêtera certaines dispositions ».

Il les arrêtera. Cela veut dire qu'il est maître de décider de la suite à donner aux propositions que nous formulerons. Il peut les accepter purement et simplement et je n'ai nul besoin de vous dire que c'est ce que je souhaiterais, mais que c'est malheureusement un vœu très platonique ; il peut aussi les rejeter purement et simplement, ce qui est beaucoup plus probable ; il peut les retenir en les amendant. Et ici se pose un problème sur lequel il nous faudra certainement revenir et qui a été soulevé par le président Battista à la commission politique, c'est de savoir quels seront, après le vote, les rapports entre notre Assemblée et le Conseil de ministres.

Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, nous réserverons cette question-là pour le moment où nous aurons pris une décision sur le projet de convention lui-même.

Le Conseil ne reçoit donc pas, par les articles 21 du traité C.E.C.A., 138 du traité C.E.E. et 108 du traité de l'Euratom, des pouvoirs qui correspondent à sa compétence habituelle.

D'ordinaire, le Conseil des Communautés possède un pouvoir de décision pour autant qu'il parvienne à arrêter cette décision dans les conditions requises, notamment en ce qui concerne la formation de la majorité.

Ici, le Conseil lui-même, qui examine nos propositions, qui les accepte, qui les rejette ou qui les modifie, n'a qu'un pouvoir de recommanda-

tion à l'adresse des six États membres des Communautés.

Le texte dit, en effet, que « le Conseil arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption par les États membres, conformément à la règle constitutionnelle prescrite ».

On s'est demandé, dans les délibérations qui ont précédé notre débat, si une ratification du projet élaboré par l'Assemblée, puis adopté par le Conseil, était indispensable.

Certains ont soutenu, et le rapport que vous avez sous les yeux dans le document n° 22 en fait état, qu'au fond, nous étions ici dans une matière de simple exécution. Il y a un texte dans le traité qui est destiné uniquement, dit-on, à promouvoir l'exécution complète de ce dernier.

Certains ont dit : qu'il n'était pas nécessaire, pour cela, d'avoir recours aux gouvernements nationaux.

Pour les raisons juridiques que je viens d'exposer, je crois que cette thèse n'est pas exacte. On me permettra d'ajouter que même si elle était exacte au point de vue juridique il faudrait la condamner et la condamner avec fermeté au point de vue politique, car on ne conçoit pas un seul instant que le vote d'une réglementation électorale puisse échapper à une délibération de nos parlements nationaux.

Nous irions, Monsieur le Président, au devant des plus grands risques, au devant des plus grandes mésaventures, si nous nous engageons dans une voie semblable, et si nous considérons, par hasard, que les textes que nous allons voter ne requièrent en rien une ratification de la part des six États membres.

Le groupe de travail que j'ai eu l'honneur de présider a été amené à faire, en ce qui regarde le mandat de notre Assemblée, un certain nombre d'autres constatations sur lesquelles je dois mettre l'accent.

J'attire, tout d'abord, votre attention sur le fait que lorsqu'il parle de projets d'élections européennes, le texte des traités s'exprime au pluriel.

« L'Assemblée — dit-il — élaborera des projets. »

Nous avons eu la chance de compter, parmi les membres du groupe de travail, deux éminentes personnalités qui avaient pris part à la négociation du traité de Rome et qui en avaient même été signataires. J'ai nommé M. Martino

et M. Maurice Faure. Grâce à leur aimable courtoisie, nous avons pu entrer en possession des travaux préparatoires et ces travaux préparatoires nous ont révélé que le pluriel avait été ici employé à dessein. Le pluriel signifie que l'Assemblée n'a pas épuisé sa faculté de préparer sa propre élection au suffrage universel direct en présentant un projet, mais que si ce projet échoue, — ce qu'à Dieu ne plaise — elle a le droit d'en présenter un deuxième, voire un troisième, voire d'autres encore.

Je tenais, Monsieur le Président, faire cette première mise au point.

Le texte emploie aussi une autre expression qui a, d'ores et déjà, fait couler beaucoup d'encre et qui ne manquera pas de soulever maintes polémiques encore.

Le texte dit : « L'Assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct, selon une procédure uniforme dans tous les États membres ».

Que faut-il entendre par procédure uniforme ? C'est là aussi une des questions sur lesquelles le groupe de travail, puis la commission politique se sont tour à tour penchés. Nous avons abouti à deux constatations.

La première, c'est que « uniformité » n'est pas nécessairement synonyme « d'identité ». Dans toutes nos législations, nous avons ce qu'on appelle des lois uniformes, par exemple celles sur la lettre de change et sur le billet à ordre qui sont le fruit de conventions internationales. Ces lois uniformes ne sont pas des lois identiques. Ces lois uniformes comportent une certaine marge de liberté et de nuance de la part des législations nationales.

Les traités ne disent non plus nulle part que la procédure uniforme pour l'élection au suffrage universel direct doit être atteinte d'emblée. On peut parfaitement concevoir que cette uniformité soit réalisée en deux stades : le stade d'une période préparatoire, puis, celui d'une période définitive.

C'est sur cette interprétation que le groupe de travail et la commission politique se sont basés pour introduire, dans le projet qui vous est soumis, une notion essentielle, sans l'existence de laquelle le texte est vraiment inintelligible : la distinction d'une période transitoire marquée par certaines caractéristiques, puis, d'une période définitive qui lui succède à un certain moment.

Nous avons été, d'ailleurs, amenés à préciser, Monsieur le Président, quels sont, dans le projet de convention, les textes qui ont le caractère transitoire et les textes qui ont le caractère permanent.

Je me permets, à cet égard, de vous renvoyer au paragraphe 20 de mon rapport personnel, page 15. Il est spécifié, à cet endroit, quels sont les textes que l'on peut considérer comme faisant partie de la période transitoire et quels sont ceux que l'on peut considérer comme rentrant dans la période définitive.

Une autre question, très délicate, qui a retenu notre attention, est celle de savoir dans quelle mesure notre Assemblée, et, subsidiairement, ses organes : la commission politique et le groupe de travail, possédaient ou non le pouvoir de reviser les traités existants.

Il est bien entendu que lorsque je parle de révision, il s'agit, en réalité de propositions de révisions, puisque nous n'avons pas, dans ce domaine non plus, le pouvoir de décision.

Mais avions-nous le droit, à l'occasion de la procédure entreprise pour l'instant, de toucher aux traités existants et d'y proposer un certain nombre de modifications ?

A une très large majorité, le groupe de travail, puis la commission politique, se sont ralliés à l'interprétation suivante. Ils ont interprété le texte dont j'ai donné lecture au début de mon intervention comme correspondant à ce qu'on peut appeler une clause de révision partielle et limitée.

Nous n'avions pas le droit, à l'occasion de l'élection au suffrage universel direct, de toucher aux traités dans leur ensemble, mais nous avons estimé qu'il appartenait aux organes que j'ai cités le droit de le faire dans la mesure où cette révision était rendue nécessaire par l'élection, puisque la question du nombre des membres de l'Assemblée est affectée, au premier chef, par l'élection au suffrage universel direct.

Les traités stipulent que notre Assemblée se compose de 142 membres : 36 pour la France, 36 pour l'Allemagne, 36 pour l'Italie, 14 pour les Pays-Bas, 14 pour la Belgique, 6 pour le Luxembourg. Nous avons le droit de proposer de multiplier ce nombre par un certain indice et vous savez que nous avons proposé l'indice 3 lorsque nous estimons que cette augmentation est commandée par l'introduction de l'élection au suffrage universel direct.

Donc, clause de révision partielle et limitée ; voilà, Monsieur le Président, comment nous avons interprété la disposition des articles 21 du traité C.E.C.A., 138 du traité C.E.E. et 108 du traité Euratom.

Vous voudrez bien observer que la procédure de révision des traités devant laquelle nous nous trouvons est normale. Elle ne diffère de la procédure classique que sur un point : la matière qui concerne le rôle dévolu à notre Assemblée. M. van der Goes van Naters a eu un jour un mot excellent pour caractériser ce genre de rôle dévolu par les traitées aux assemblées européennes, il a parlé de diplomatie parlementaire. C'est bien cela. Pour la première fois, je crois, dans les annales du droit des gens, une assemblée à caractère parlementaire se voit conférer des prérogatives qui lui donnent un rôle appartenant normalement jusqu'alors, à une conférence diplomatique, à une conférence de plénipotentiaires.

Mais la différence ne va pas au delà ; à partir du moment où notre Assemblée a rempli cette mission de diplomatie parlementaire et dès qu'elle a exercé cette initiative, le Conseil de ministres des Communautés apparaît. Et que fait-il ? Il signe un traité en bonne et due forme, lequel est alors soumis, comme tous les traités européens que nous avons connus : le traité de la C.E.C.A., le traité de la C.E.E. et tous les autres, à la procédure de ratification devant les six parlements nationaux.

Je préciserai toutefois qu'il existe encore une différence entre la procédure classique et celle résultant des textes que j'ai plusieurs fois mentionnés. Cette différence, nous en avons tenu compte dans la manière dont nous avons présenté le projet de convention qui vous est soumis. Nous vous le présentons sous la forme d'une délibération de la C.E.C.A., le Conseil de ministres de la C.E.E. et le Conseil de ministres de l'Euratom. C'est un acte collégial, mais qui — je relie ce point à ce que j'ai dit tout à l'heure —, au lieu d'emporter pouvoir de décision par lui-même, ne le fait pas. Le pouvoir des trois Conseils n'est pas ici le même que ce qu'il est dans les autres domaines : c'est un simple pouvoir de recommandation subordonné à ratification par les six États membres des communautés.

Mes collègues les juristes, les professeurs du droit des gens, je n'en doute pas, se tireront d'affaire un jour en disant que nous sommes en présence d'un acte *sui generis*. C'est ce que l'on dit d'habitude, lorsqu'on ne parvient pas

à faire entrer une procédure dans les catégories classiques de l'esprit humain.

A la vérité, nous sommes ici en présence d'une notion spéciale, intermédiaire entre la conception du droit international traditionnel et ce que serait un véritable ordre supranational. Si nous avions affaire à un véritable ordre supranational, l'acte des trois Conseils emporterait décision par lui-même. Ce n'est pas le cas en l'espèce en raison même des dispositions des traités et c'est ce qui explique que nous nous trouverons à cet endroit « embranchés » dans la procédure classique d'élaboration des traités internationaux.

Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de ces considérations juridiques, mais je crois qu'elles étaient importantes. Il est essentiel que nous sachions exactement ce que nous faisons et quelles sont exactement nos prérogatives. On a dit à plusieurs reprises que le débat qui vient de s'engager dans cette Assemblée revêt une importance extrême. C'est pour cette raison que j'ai tenu, comme ancien président du groupe de travail, à me montrer aussi précis.

J'ai mentionné à plusieurs reprises le groupe de travail. L'éminent président de la commission politique l'avait déjà fait avant moi et d'une manière qui m'était allée droit au cœur. Qu'il me permette de lui retourner le compliment et de lui dire, en dehors de toute vaine courtoisie, combien j'ai apprécié, comme tous les membres du groupe de travail, non seulement sa présence de tous les instants à nos côtés lorsque nous élaborions notre projet, mais la qualité de son expérience, la hauteur de ses vues politiques et aussi l'affection qu'on ne peut pas s'empêcher d'éprouver envers un homme tel que M. Battista.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président, le groupe de travail était une émanation de la commission des Affaires politiques et des questions institutionnelles. J'ai rendu hommage au président de la commission. Je voudrais maintenant rendre hommage à tous les membres du groupe de travail. On ne saura jamais trop combien, dans des conditions ingrates et souvent méconnues, ils ont apporté le meilleur d'eux-mêmes à nos délibérations. En ce qui me concerne, je n'hésite pas à dire que, quoi qu'il advienne, ma présidence du groupe de travail pour les élections européennes restera un de mes meilleurs souvenirs de ma vie politique, non seulement pour les amitiés qu'elle m'a permis de nouer, mais

aussi pour la profonde estime que je nourris envers tous les membres du groupe de travail.

Nous avons eu une tâche très rude. Elle a occupé non pas quatorze mois, comme l'a dit M. le président Battista, mais quinze. Nous avons, en effet, entrepris nos travaux au mois d'octobre 1958 pour les terminer à Bruxelles le 4 février 1960. Le rapport indique, à la page 12, qu'au total le groupe de travail a siégé durant trente jours pendant cette période de quinze mois.

Le groupe a tout de suite conçu sa tâche d'une manière originale. Nous étions tous, je puis le dire, obsédés par un souvenir, le souvenir des grands projets, des projets ambitieux que nous avions élaborer à un moment ou à un autre et qui s'étaient soldés par un sanglant échec. J'ignore, parce que ce n'est pas dans mes possibilités de le deviner, ce que sera le sort du projet dont nous entreprenons la discussion; mais ce que je puis dire, c'est que ce groupe de travail, puis la commission politique, ont multiplié les précautions pour éviter que ce sort soit en fin de compte un échec.

C'est pour cela notamment que nous avons entrepris nos enquêtes sur place. C'est pour cela que nous sommes rendus dans les six capitales des six pays et que, comme le rappelait M. le président Battista, nous y avons interrogé les premiers ministres, les ministres des affaires étrangères, les leaders parlementaires et que nous leur avons demandé aux uns et aux autres leur opinion sur nos problèmes.

Notre projet, Monsieur le Président, présente donc un caractère assez inédit. D'habitude, les projets répondent dans une certaine mesure à des vues théoriques où, en tout cas, aux vues subjectives de leurs auteurs. Notre projet à nous est un constat, c'est un commun dénominateur, le commun dénominateur de ce qui, après notre enquête, nous a paru susceptible d'être accepté par les gouvernements et par les parlements des six pays.

Malgré cela, on nous a fait bien des reproches. On a prétendu que nos visites dans les six pays se heurtaient, au point de vue budgétaire, à des objections et qu'elles méritaient d'être taxées d'irrégularité. Cette objection, Monsieur le Président, est sans fondement. Les visites du groupe de travail dans les six pays ont été réglementairement autorisées par la commission des affaires politiques, puis par le bureau de l'Assemblée. Elles ont très régulièrement figuré au budget de notre Assemblée.

D'un autre côté, comment concevoir que s'agissant d'un tel sujet, où la technique est tellement dominée par les impératifs politiques, nous ne soyons pas allés voir sur place les personnalités politiques ou parlementaires de qui allaient un jour dépendre les ratifications ?

J'ai toujours défendu et je défends encore aujourd'hui plus que jamais l'orthodoxie de notre attitude à cet égard.

Sans doute, la manière dont nous avons conçu notre travail nous a conduit aussi à un choix qui a parfois été assez douloureux et qui nous a valu bien des critiques de la part des militants des différents mouvements européens. Nous avons été constamment obligés de choisir entre le possible et le souhaitable, ce qui signifie, la vie étant ce qu'elle est, que nous avons été constamment conduits à sacrifier le souhaitable au profit du possible. Cela signifie-t-il que nous sommes, pour la cause, devenus des minimalistes ? Permettez-moi de dire, Monsieur le Président, que je n'en crois rien. Nous avons voulu simplement faire œuvre réaliste, nous avons voulu donner à l'Europe politique toutes ses chances. C'est cela qui nous a conduit à opérer comme nous l'avons fait.

Les critiques que l'on nous adresse dans ce domaine me rappellent quelque peu ce que j'appelle quelquefois, lorsque je fais des conférences sur ce sujet, la visite des amis du jeune ménage.

Ces amis viennent voir le jeune ménage nouvellement installé et lui disent : « Pourquoi n'avez-vous pas un frigidaire ? Pourquoi n'avez-vous pas un appareil de télévision ? Pourquoi ne vous installez-vous pas dans un appartement plus confortable ? »

Monsieur le Président, je ne suis plus du tout à l'âge des jeunes ménages, mais je pourrais me mettre à la place d'un jeune ménage interrogé de la sorte. Je répondrais que je désire un frigidaire, que je souhaite un poste de télévision, que je voudrais un appartement confortable, mais que ce sont tout simplement, figurez-vous, les moyens matériels qui me font défaut !

Eh bien ! le projet du groupe de travail, puis de la commission politique, fait un peu penser à certains égards à la visite des amis du jeune ménage en ce sens que les critiques qu'on lui adresse sont bien souvent dépourvues de fondement parce qu'elles s'adressent à des personnes qui ne demanderaient pas mieux que d'y répondre d'une façon positive, mais qui sont dans

l'impossibilité de le faire pour des raisons évidentes.

Il me reste encore deux questions à traiter avant d'en avoir terminé avec ce rapport d'intérêt général. La première est la suivante : Pourquoi l'élection ? La deuxième concerne le problème des pouvoirs de l'Assemblée.

Pourquoi l'élection ? En effet, il faut être juste, le traité, en ce qui concerne l'élection au suffrage universel direct, ne nous impose pas d'obligation ; il nous ouvre une faculté. Pourquoi dès lors usons-nous de cette faculté dès maintenant ?

Je vais répondre clairement qu'il y a à cela plusieurs explications. Je me souviens, Monsieur le Président, d'avoir entendu, à bien des reprises, la voix d'un très grand Français, dont je ne partage pas les idées politiques, mais que j'admire et que je respecte, et aux côtés duquel je me suis trouvé pendant la guerre. Ce grand Français disait : les Assemblées européennes manquent de légitimité, elles ne peuvent acquérir cette légitimité que si elles tirent leur mandat du suffrage populaire, c'est-à-dire du suffrage universel.

Cette déclaration, le général de Gaulle l'a faite à de multiples reprises et, très humblement, je la reprends à mon compte.

Je ne crois pas qu'une Assemblée désignée au second degré, comme la nôtre, satisfasse pleinement au critère de la démocratie de notre temps. C'est la première raison qui pousse au suffrage universel. Je pourrais dire qu'à elle seule elle serait déjà suffisante pour justifier l'élection.

Comme l'indique un texte qui a été adopté avant-hier dans cet hémicycle par la conférence des six partis socialistes des Communautés, l'élection au suffrage universel direct répond à un impératif de la démocratie.

La deuxième raison est une raison de justice. Si, comme nous le souhaitons, les Communautés se développent, si elles parviennent enfin à réaliser une indispensable unification européenne, pouvons-nous songer, Monsieur le Président, à décider longtemps encore de questions qui ont sur le sort des peuples une incidence immédiate, sans que les peuples en question soient consultés, sans qu'ils participent le moins du monde à l'élaboration de ces décisions ? Très sincèrement, je ne le crois pas et c'est pourquoi, au risque de paraître peut-être quelque peu quarante-huitard, j'ai employé cette vieille expression, mais

cette chère expression de « justice » si démodée dans le siècle de fer où nous sommes, mais qui me tient profondément à cœur.

Ce n'est pas seulement pour une raison de légitimité, c'est aussi pour une raison de justice que l'élection de notre Assemblée au suffrage universel direct s'impose.

Ma troisième et dernière raison, c'est une raison d'efficacité.

Monsieur le Président, quand le Sénat de mon pays a été appelé à se prononcer sur la ratification des traités de Rome, j'ai évidemment voté la ratification, mais j'ai été aussi de ceux qui ont accompagné ce vote de certains commentaires portant sur les institutions créées par le traité.

Les institutions ont été quelque peu sacrifiées dans les traités de Rome. On nous a assigné un but magnifique, mais je ne suis pas certain que les institutions que l'on a établies nous donnent le moyen matériel d'arriver à ce but. En d'autres termes, je ne suis pas certain du tout que l'on puisse faire le Marché commun avec les institutions du Marché commun. On ne peut le faire en tout cas que si ces institutions trouvent dans l'opinion populaire un support, une impulsion dont elles ont profondément besoin.

Regardez notre Assemblée. J'ai beaucoup de respect pour elle et tout récemment, dans un congrès politique, je vous prie de croire que je l'ai défendue comme il fallait la défendre, c'est-à-dire sans transiger. J'ai dit combien j'admire la manière dont elle exerce son contrôle. J'ai dit que très peu d'assemblées s'élevaient à son niveau à cet égard. Mais, Monsieur le Président, j'ai bien dû reconnaître aussi qu'à bien des égards notre Assemblée — et elle le sera de plus en plus si elle n'est pas élue au suffrage universel — évoluera vers le comportement d'un Conseil économique et social. Je veux bien ajouter qu'elle sera un grand Conseil économique et social. Et c'est cela qu'elle est déjà, par le choix de ses représentants : plus que des parlementaires, certains pays choisissent des compétences. Bravo pour les compétences ! Je n'opposerai assurément pas parlementarisme et compétence, mais le propre du parlementarisme, c'est non pas d'aborder des problèmes techniques d'une manière technique, mais de dégager des lignes politiques à propos de problèmes techniques. Et cela, nous ne pouvons y arriver que si nous sortons de la désignation au second degré, autrement dit si nous arrivons à l'élection au suffrage universel.

Peut-être des esprits ingénieux trouveront-ils encore d'autres raisons à ajouter à celles que je viens de citer pour justifier l'élection de notre Assemblée au suffrage universel direct. Je m'en tiens, pour ma part, à ces trois raisons : légitimité, justice, efficacité, qui me paraissent convaincantes et décisives.

Se pose alors le problème des pouvoirs. Il va constituer sans nul doute le thème principal autour duquel, demain, vont converger nos débats. On dira que notre Assemblée n'a pas assez de pouvoirs pour justifier le déplacement de quelque cent millions d'électeurs, hommes et femmes, dans nos six pays.

On peut formuler cette remarque, du reste, dans deux intentions très différentes. On peut, dans une bonne intention, comme mon ami M. Metzger, souhaiter qu'en effet à une assemblée élue au suffrage universel correspondent des pouvoirs accrus. Mais on peut aussi défendre cette thèse avec une arrière-pensée beaucoup moins bien intentionnée, c'est-à-dire en exigeant l'augmentation de pouvoirs en même temps que l'élection, obtenir l'échec sur l'ensemble, n'avoir ni les pouvoirs nouveaux, ni l'élection au suffrage universel.

C'est cela, à mon sens, le grand inconvénient de la thèse qui consiste à présenter l'accroissement des pouvoirs comme un préalable à l'élection au suffrage universel.

J'insiste bien sur le mot « préalable ». La thèse en question ne me paraît pas acceptable dans la mesure où elle fait de l'augmentation des pouvoirs une condition *sine qua non* de l'élection.

Il est bien évident que les membres du groupe de travail et ceux de la commission politique sont presque tous, pour ne pas dire tous, en faveur de l'augmentation des pouvoirs. Vous savez ce qu'est la politique; nous sommes presque acculés pour le moment, nous les Européens d'hier, à la défensive. Les minimalistes d'hier sont devenus les maximalistes d'aujourd'hui; comment, nous disent-ils, vous n'êtes pas, vous qui avez milité pour le fédéralisme européen dès le départ, en faveur de l'accroissement des pouvoirs ?

Si, Monsieur le Président, nous sommes en faveur de l'augmentation des pouvoirs, mais sur une base raisonnable et non selon une procédure qui aurait pour résultat de faire échouer et l'augmentation des pouvoirs et l'élection au suffrage universel direct. Autrement dit, nous le

sommes dans une bonne intention et pas avec de mauvaises arrière-pensées.

Je voudrais faire ici une observation. Lorsqu'on parle de faire élire notre Assemblée au suffrage universel, on ne souligne pas assez, à mon avis, le point de vue comparatif. Je suis professeur de métier, et bien plus souvent encore que les mauvaises langues ne l'insinuent. Je suis professeur de droit international. Je puis dire que, dans le graphique des institutions, notre Assemblée est incontestablement celle qui a atteint le plus haut degré de développement.

J'ai présidé pendant trois ans l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe : je puis vous garantir que je sais par expérience quelle est la différence entre une assemblée purement consultative comme l'Assemblée du Conseil de l'Europe, et la nôtre. Si nous nous tournons d'un autre côté, vers l'assemblée générale de l'O.N.U., voilà encore une assemblée consultative, une assemblée qui n'a d'autre droit que celui de formuler des recommandations.

Notre Assemblée, c'est autre chose. Il est certain que ce n'est pas un véritable parlement; mais c'est bien plus qu'une simple assemblée consultative, c'est un organisme qui se situe à mi-chemin d'une évolution, sans qu'on puisse encore savoir avec certitude si nous reculerons vers la conception consultative et diplomatique ou si nous progresserons vers la conception d'un véritable parlement international.

La grande faiblesse de notre Assemblée, c'est qu'elle n'a pas barre sur les Conseils des ministres. J'apprécie vivement la position de ceux qui réclament des exécutifs responsables devant l'Assemblée; je crains fort que ces maximalistes d'aujourd'hui ne confondent peut-être sciemment le point d'arrivée et le point de départ.

Nous pourrions peut-être arriver petit à petit à l'idée d'une responsabilité des ministres devant notre Assemblée; mais ce n'est pas une condition que nous pouvons poser au départ.

Je pose une question : quel est le Parlement qui, au début de son évolution, a possédé les pouvoirs qu'il détient actuellement ?

Je prends l'exemple du Parlement que l'on considère comme étant à l'origine de tous les autres, la Chambre des Communes de Grande-Bretagne. En 1215, au moment de la grande Charte, détenait-elle les prérogatives qui sont présentement celles de la Chambre des Communes ? Les prérogatives de celles-ci ne sont-elles pas plutôt la suite, la conséquence, le fruit

d'un long et incessant effort, d'une longue et incessante lutte entre le pouvoir du Parlement et le pouvoir exécutif ? Si l'on avait dit aux Britanniques de 1215 : nous voulons les pouvoirs de 1960, jamais la Chambre des Communes ne serait née et jamais elle ne serait devenue, par définition, ce qu'elle est.

Monsieur le Président, je suis de ceux qui prennent le pari ; je suis de ceux qui croient qu'à partir du jour où notre Assemblée sera élue au suffrage universel, elle conquérera, difficilement certes, mais elle conquerra des attributions qui, petit à petit, conduiront à une responsabilité du Conseil de ministres devant elle.

Nous n'en sommes pas là et tous ceux qui s'inspirent d'une conception évolutionniste, d'une conception réformiste de la société, doivent admettre que pour être équitable il ne faut pas traiter le Parlement européen autrement qu'on ne traiterait un Parlement national ; il ne faut pas le soumettre à des exigences plus sévères que celles que l'on aurait requises, au départ, d'un Parlement national.

Cela étant, si je combats le préalable, si comme la majorité du groupe de travail et comme la majorité de la commission politique, je n'accepte pas l'idée de subordonner l'élection à l'accroissement des pouvoirs, je répète, parce qu'on ne le répètera jamais assez, que je suis évidemment de ceux qui prônent le parallélisme, si je puis dire, le développement parallèle de l'effort vers l'élection et de l'effort vers l'accroissement des pouvoirs. Je suis convaincu en toute sincérité que telle est la solution et que nous commettrions une grave erreur si nous nous écartions d'une telle voie.

Je termine. Je me rends compte que je n'ai que trop abusé des instants de l'Assemblée ; mais le sujet me tient tellement à cœur que, malgré ma vieille expérience parlementaire, je n'ai pas pu me borner dans certaines limites.

L'enjeu est extrêmement grave. L'enjeu c'est celui de savoir si nos vieilles démocraties sont capables de s'adapter aux exigences du temps présent, de surmonter les nationalismes conscients ou inconscients et de s'organiser internationalement. Voilà le vrai problème.

On nous regarde de partout. Nous avons en face de nous une Union soviétique dont je ne voudrais pas faire un monstre, mais qui est un monolithe et qui se caractérise par l'unité de la conception et l'unité de l'exécution. Ce que nous opposons à cela, c'est l'association. Le procès,

Monsieur le Président, qui va se juger dans cette salle, c'est le procès de la démocratie, c'est le procès de la vertu de l'association.

C'est le point de savoir si cette idée démocratique est capable de surmonter les obstacles et les critiques de notre temps.

On a rappelé tout à l'heure une phrase admirable de la déclaration de M. Robert Schuman du 9 mai 1950 ; c'est par cette phrase que je voudrais conclure : « La paix mondiale, disait M. Robert Schuman, ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des difficultés de notre temps. »

A mes yeux, l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct, qui contribuera à introduire un nouvel ordre de relations dans les rapports entre les États européens, est un de ces efforts créateurs devant lesquels vraiment la conscience ne peut pas hésiter.

(Applaudissements.)

**M. le Président.** — Je remercie M. Dehousse pour son rapport et son très beau discours.

Je propose à l'Assemblée d'interrompre maintenant ses travaux jusqu'à demain matin.

(Assentiment.)

#### *Tagesordnung der nächsten Sitzung*

#### *Ordre du jour de la prochaine séance*

#### *Ordine del giorno della prossima seduta*

#### *Agenda van de volgende vergadering*

**M. le Président.** — Il a été prévu que l'Assemblée tiendra séance, de 10 h 30 à 13 h, de 15 h à 19 h et éventuellement le soir, avec l'ordre du jour suivant :

Suite de la présentation et discussion générale du rapport sur l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct.

La séance est levée.

(Die Sitzung wird um 19,25 Uhr geschlossen.)

(La séance est levée à 19 h 25.)

(La seduta termina alle 19,25.)

(De vergadering wordt om 19.25 uur gesloten.)



# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

SESSION DE MAI 1960

---

## Ordre du Jour de la séance du

Mercredi 11 Mai 1960

---

de 10 h. 30 à 13 heures  
de 15 h. à 19 heures  
éventuellement le soir :

- Suite de la présentation et discussion générale du rapport de MM. BATTISTA, DEHOUSSE, FAURE, SCHUIJT et METZGER sur l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct.

